

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 MAI 2023 A 19 H 00

ORDRE DU JOUR

Rapports présentés

N° D2023_055 Avis de la Ville de Caluire et Cuire sur le projet d'aménagement de la voie lyonnaise n°7

N° D2023_056 Vœu du Conseil Municipal _ Déploiement de stations Vélo'v à Caluire et Cuire

N° D2023_057 Vœu du Conseil Municipal _ Création d'un aménagement de la voie lyonnaise n°7

M. LE MAIRE : Bonsoir à vous tous. Il est 19 heures. Mes chers collègues, j'ai grand plaisir à vous retrouver ce soir pour cette séance exceptionnelle de notre Conseil Municipal autour du projet de la voie lyonnaise n°7 Nord.

J'ai en effet tenu à vous réunir au lendemain de la concertation réglementaire organisée par la Métropole de Lyon, et par laquelle les Caluirards, et plus généralement, les citoyens de tous horizons, ont pu s'exprimer sur ce projet qui, s'il devait voir le jour tel quel, viendrait profondément bouleverser la qualité et le cadre de vie des Caluirards. Il m'a semblé évident que le Conseil Municipal devait à son tour s'exprimer sur ce projet, et notamment à la lumière des très nombreuses expressions que nous avons reçues de la part des Caluirards au cours des dernières semaines.

Pour votre parfaite information, à la fin de la concertation ce vendredi 28 avril à minuit, nous avons enregistré 14 531 pétitions, je répète, 14 531 pétitions, pour maintenir la Voie verte dans son état naturel actuel. C'est juste exceptionnel et cela témoigne, s'il en était encore besoin, de l'attachement viscéral des Caluirards pour notre joyau vert.

Elles ont été déposées ce jour par un huissier de justice à la Métropole de Lyon, accompagnées des 330 contributions que les Caluirards ont validées à la suite de notre réunion de vendredi soir à la salle des fêtes. Parmi ces 14 531 pétitions, il y a des personnes, plus de 2 000, qui ont également tenu à nous adresser leur ressenti, à apporter leur témoignage, dont je vais vous livrer quelques extraits, tant ils sont parlants.

Je cite : « Je suis cycliste, et j'emprunte quotidiennement la Voie verte depuis deux ans, et je m'oppose cependant fermement à tous ces projets. Elle doit rester un espace paisible, agréable et de tranquillité pour tous. »

Je cite : « Notre Voie verte actuelle n'a pas besoin d'être transformée. Je pense à nos aînés qui adorent cet endroit pour redécouvrir la marche, et à nos enfants qui, grâce à elle, ont pu apprendre à faire du vélo. »

Je cite : « La Voie verte est un bonheur pour la famille : promenade pour les enfants, aires de jeux, les sportifs en tout genre, qu'ils soient marcheurs, coureurs ou cyclistes. On ne veut pas courir sur le bitume. »

Je cite : « La Voie verte est tellement belle comme elle est actuellement, laissons enfants, adultes et personnes âgées se promener tranquillement. »

Je cite : « En tant que cycliste, je ne suis pas intéressé par cette appropriation des derniers espaces verts urbains. »

Je cite : « Ce site est à considérer comme le parc de la Tête d'Or (végétation et vie animale très présentes). C'est un lieu où nos enfants apprennent à marcher, à faire du vélo, et où nos anciens peuvent déambuler sans contrainte. »

Je cite : « Cela fait dix ans que je cours sur la Voie verte car elle n'est pas bétonnée, et je protège mes articulations. »

Je cite : « La Voie verte est adorée avec sa gadoue, sa poussière, ses graviers, et les vélos nombreux n'ont nul besoin de bitume pour rouler. »

Je cite : « Il faut créer des portions réservées aux vélos qui longeraient la Voie verte actuelle quand cela est possible. »

Je cite : « Il est dommage de grignoter encore de l'espace aux piétons, qui ont déjà beaucoup de mal à trouver des trottoirs. »

Je cite : « Habitant l'avenue Marc Sangnier, je m'oppose au sens unique. C'est une aberration. Cela va générer plus de pollution à cause des bouchons que cela va créer. »

Je cite : « J'ai 93 ans. Depuis 30 ans, j'utilise ce poumon vert. D'abord en vélo de bon matin, et maintenant que je ne puis plus en faire, en me baladant à travers les quelques vélos, poussettes, bref, un monde apaisé, sans vitesse de gens pressés. »

Je pourrais ainsi continuer longtemps. Naturellement, nous transmettrons l'ensemble de ces retours avec la délibération objet de ce Conseil Municipal à MM. BERNARD et BAGNON de la Métropole de Lyon, afin qu'ils en tirent les conséquences qui s'imposent. Nous donnons maintenant rendez-vous aux Caluirards le dimanche 25 juin prochain pour un grand pique-nique sur la Voie verte.

Avant de commencer, je vous demande de bien vouloir élire notre secrétaire de séance en la personne de Laurent MICHON. Qui est pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE
PAR 41 VOIX POUR

Je vous remercie. Monsieur MICHON, veuillez, je vous prie, procéder à l'appel des présents.

Etaient présents : M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY (à partir du N° 2023_056), Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET (à partir du N° 2023_055), M. MANINI (à partir du N° 2023_055), M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON

M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. COUTURIER (par proc. à M. THEVENOT), M. JOUBERT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au n°2023_055), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LINARES (par proc. à Mme GOYER), M. PROTHERY (par proc. à Mme BRAC DE LA PERRIERE), M. MANINI (par proc. à Mme COTON pour l'élection du secrétaire); Mme CORRENT (par proc. à Mme CHANDIA), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. AURELLE (par proc. à M. JOINT)

Etait absent : M. HABERLÉ

Vingt-sept conseillers municipaux sur les quarante-trois que compte le conseil municipal assistant en personne à la séance, le quorum est atteint conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 6 du Règlement intérieur du conseil municipal.

M. LE MAIRE : Je vais donc céder la parole à M. MICHON qui va présenter le rapport relatif à l'avis de la Ville de Caluire et Cuire sur le projet d'aménagement de la voie lyonnaise n°7.

Sur ce rapport, il y a plusieurs propositions d'amendement. Nous allons d'abord avoir la présentation des amendements. Et après cela, la discussion sera ouverte, bien évidemment.

Le texte des amendements a été déposé sur vos tables. Pour leur présentation, je donne la parole à M. MICHON pour la majorité, puis au groupe Urgence Ecologique, et enfin au groupe Caluire au Cœur. Vous avez la parole Monsieur MICHON.

**N° D2023_055 _AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7**

M. MICHON :

La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes et, pour y parvenir, d'aménager un réseau express vélo de 13 lignes et 250 km appelé les Voies lyonnaises.

Dans ce cadre, elle a porté à la concertation du 27 mars au 28 avril 2023, conformément aux prescriptions de l'article L103-2 3° du Code de l'Urbanisme, le projet de Voie Lyonnaise n°7 nord qui prévoit de traverser Caluire et Cuire via la Voie verte, depuis la Croix-Rousse, jusqu'à Rillieux-la-Pape.

Les objectifs de cette concertation ont été fixés par l'arrêté n°2023-02-27-R-0127 du Président de la Métropole :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics*
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue*
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter*

Ainsi, les Caluirards ont-ils été invités à faire part de leur avis, par écrit, notamment sur un registre spécifique « dossier administratif de concertation préalable », mais aussi sur internet sur la plateforme dédiée de la Métropole (<https://jeparticipe.grandlyon.com>) et au cours d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le 5 avril 2023.

Une réunion publique a également été organisée à l'initiative de la Ville de Caluire et Cuire à la fin de la concertation, le vendredi 28 avril.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2009-130 intitulée « Préservation de la Voie de la Dombes de Caluire et Cuire » adoptée à l'unanimité,

Considérant le souhait de la Ville de limiter l'artificialisation des espaces naturels,

Considérant les efforts de la Ville pour encourager la biodiversité ainsi que la création et le maintien de corridors écologiques,

Considérant le souhait de la Ville de ne pas restreindre l'accès aux services publics et commerces,

Considérant le contrat de plan Etat-Région Auvergne Rhône Alpes qui dans son volet métropolitain valide l'implantation d'un lycée en lieu et place du siège d'APICIL,

Considérant le projet de la Ville de transformer le parking privé de 300 places d'APICIL sur l'avenue Marc Sangnier en parking public,

Considérant le souhait de la Ville d'offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie verte pour traverser la ville sur des pistes cyclables sur voirie, tout en renforçant les itinéraires cyclables pour l'ensemble des Caluirards,

Considérant qu'au cours de la concertation, plusieurs points saillants sont apparus et ont mis en exergue que si le tracé prévu initialement par la Métropole était retenu tel quel, il viendrait profondément bouleverser la qualité et le cadre de vie des Caluirards,

Considérant qu'au cours de la concertation, plus de 13 000 Caluirards, Croix-Roussiens, Rilliards, Sathonards et habitants du Grand Lyon ont tenu à marquer leur attachement à la Voie verte dans son état naturel actuel,

Vu les propositions émises durant la concertation et les études réalisées par les services techniques de la Ville,

La Ville de Caluire et Cuire a présenté les contributions suivantes aux Caluirards lors de la réunion publique du 28 avril dernier :

1) Voie verte

La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l'élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et à un quelconque revêtement qui favoriserait l'augmentation de la vitesse des cyclistes.

La priorité sur la Voie verte doit être laissée aux piétons.

2) Commerces bas de la Montée de la Boucle

Le maintien du stationnement en bas de la montée de la boucle est nécessaire pour assurer la pérennité des deux commerces, qui assurent notamment des points relais colis : Le repère du Geek et Les Caves de la Boucle.

Il est proposé de créer une vélo-rue sans supprimer le stationnement. Cette portion de rue est adaptée à ce type d'aménagement en raison du faible passage de véhicules.

3) Montée de la Boucle

La piste cyclable doit être maintenue dans sa configuration actuelle sans toucher aux buttes roues existant à droite en montant qui peuvent être utilisés par les usagers comme zone de refuge lors du passage d'un véhicule de secours.

4) Boulevard des Canuts

La création de la piste cyclable devant l'immeuble en construction au 350 boulevard des Canuts doit inclure une zone de livraison pour le commerce de proximité et une zone de dépose-minute pour la crèche. Le cheminement des piétons doit également être regardé avec attention surtout en sortie de la traboule qui assure la liaison entre le 53-55 rue Coste et le 370-376 boulevard des Canuts.

5) Place Jules Ferry

La traversée de la place Jules Ferry doit prendre en compte la présence des piétons et des plantations existantes.

6) Chemin du Penthod

Il est bien noté la prise en compte de la demande de la Ville de Caluire et Cuire de maintenir le stationnement existant indispensable pour l'Infirmier protestante avec la création d'une vélo-rue sur cette partie du tracé.

7) Avenue Marc Sangnier

L'avenue Marc Sangnier va accueillir prochainement un lycée et un parking public de 300 places (à la place des bâtiments et du parking existants d'APICIL). Elle doit rester à double sens. Il est possible de conserver un double sens automobile et de créer une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large le long de la butte de la Voie verte.

8) Alternative à la Voie verte

Les cyclistes qui le souhaitent doivent pouvoir continuer à passer par la Voie verte à vitesse modérée, sur son revêtement actuel, en rappelant la priorité des piétons. Cependant, un itinéraire alternatif, sur voirie, doit pouvoir être proposé aux vélotafeurs qui souhaitent traverser rapidement la ville de Caluire et Cuire du nord au sud et vice-versa.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'acter ces propositions ;

- de réitérer sa volonté de sanctuarisation de la Voie verte dans son état naturel actuel et son opposition à toute forme d'élargissement et d'artificialisation ;

- de solliciter de la Métropole qu'elle fasse réaliser par un organisme indépendant une étude d'impact environnemental, notamment sur la biodiversité, ainsi qu'une étude sur le trafic et le stationnement automobile.

M. MICHON : La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes et, pour y parvenir, d'aménager un réseau express vélo de 13 lignes et 250 km appelé les Voies Lyonnaises. Dans ce cadre, elle a porté à la concertation du 27 mars au 28 avril 2023, conformément aux prescriptions du Code de l'Urbanisme, le projet de Voie Lyonnaise n°7 nord qui prévoit de traverser Caluire et Cuire via la Voie verte, depuis la Croix-Rousse jusqu'à Rillieux-la-Pape.

Les objectifs de cette concertation ont été fixés par arrêté du Président de la Métropole :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics

- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue

- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Ainsi, les Caluirards ont-ils été invités à faire part de leurs avis, par écrit, notamment sur un registre spécifique « dossier administratif de concertation préalable », mais aussi sur internet sur la plateforme dédiée de la Métropole et au cours d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le 5 avril dernier.

Une réunion publique a également été organisée à l'initiative de la Ville de Caluire et Cuire à la fin de la concertation, vendredi 28 avril.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2009-130 intitulée « Préservation de la Voie de la Dombes de Caluire et Cuire » adoptée à l'unanimité,

Considérant le souhait de la Ville de limiter l'artificialisation des espaces naturels,
Considérant les efforts de la Ville pour encourager la biodiversité ainsi que la création et le maintien de corridors écologiques,
Considérant le souhait de la Ville de ne pas restreindre l'accès aux services publics et commerces,
Considérant le contrat de plan Etat-Région Auvergne Rhône Alpes qui dans son volet métropolitain valide l'implantation d'un lycée en lieu et place du siège APICIL,
Considérant le projet de la Ville de transformer le parking privé de 300 places d'APICIL sur l'avenue Marc Sangnier en parking public,
Considérant le souhait de la Ville d'offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie verte pour traverser la ville sur des pistes cyclables sur voirie, tout en renforçant les itinéraires cyclables pour l'ensemble des Caluirards,
Considérant qu'au cours de la concertation, plusieurs points saillants sont apparus et ont mis en exergue que si le tracé prévu initialement par la Métropole était retenu tel quel, il viendrait profondément bouleverser la qualité et le cadre de vie des Caluirards,
Considérant qu'au cours de la concertation, plus de 13 000 Caluirards, Croix-Roussiens, Rilliards, Sathonards et habitants du Grand Lyon ont tenu à marquer leur attachement à la Voie verte dans son état naturel actuel,
Vu les propositions émises durant la concertation et les études réalisées par les services techniques de la Ville,

La Ville de Caluire et Cuire a présenté les contributions suivantes aux Caluirards lors de la réunion publique du 28 avril dernier :

Point N° 1 concernant la Voie verte

La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l'élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et à un quelconque revêtement qui favoriserait l'augmentation de la vitesse des cyclistes.

La priorité sur la Voie verte doit être laissée aux piétons.

Point N° 2 – les commerces bas de la montée de la Boucle

Le maintien du stationnement en bas de la montée de la Boucle est nécessaire pour assurer la pérennité des deux commerces, qui assurent notamment des points relais colis. Les commerces sont Le Repère du Geek et les Caves de la Boucle.

Il est proposé de créer une vélo-rue sans supprimer le stationnement. Cette portion de rue est adaptée à ce type d'aménagement en raison du faible passage de véhicules.

Point N° 3 : Montée de la Boucle

La piste cyclable doit être maintenue dans sa configuration actuelle sans toucher aux butes roues existant à droite en montant qui peuvent être utilisés par les usagers comme zone de refuge lors du passage d'un véhicule de secours.

Point N° 4 : Boulevard des Canuts

La création de la piste cyclable devant l'immeuble en construction au 350 boulevard des Canuts doit inclure une zone de livraison pour le commerce de proximité et une zone de dépose-minute pour la crèche.

Le cheminement des piétons doit également être regardé avec attention surtout en sortie de la traboule qui assure la liaison entre le 53-55 rue Coste et le 370-376 boulevard des Canuts.

Point N° 5 : la Place Jules Ferry

La traversée de la place Jules Ferry doit prendre en compte la présence des piétons et des plantations existantes.

Point N° 6 : le Chemin du Penthod

Il est bien noté la prise en compte de la demande de la Ville de Caluire et Cuire de maintenir le stationnement existant indispensable pour l'Infirmier protestante avec la création d'une vélo-rue sur cette partie du tracé.

7) Point N° 7 : l'Avenue Marc Sangnier

L'avenue Marc Sangnier va accueillir prochainement un lycée et un parking public de 300 places (à la place des bâtiments et du parking existants d'APICIL). Elle doit rester à double sens.

Il est possible de conserver un double sens automobile et de créer une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large, le long de la butte de la Voie verte.

Et point N° 8 : Alternative à la Voie verte

Les cyclistes qui le souhaitent doivent pouvoir continuer à passer par la Voie verte à vitesse modérée, sur son revêtement actuel, en rappelant la priorité des piétons.

Cependant, un itinéraire alternatif, sur voirie, doit pouvoir être proposé aux vélotafeurs qui souhaitent traverser rapidement la Ville de Caluire et Cuire du nord au sud et vice-versa.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter ces propositions, de réitérer sa volonté de sanctuarisation de la Voie verte dans son état naturel actuel et son opposition à toute forme d'élargissement et d'artificialisation, et de solliciter de la Métropole qu'elle fasse réaliser par un organisme indépendant une étude d'impact environnemental, notamment sur la biodiversité, ainsi qu'une étude sur le trafic et le stationnement automobile.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur MICHON. Je demande au groupe Urgence Ecologique de bien vouloir présenter ses amendements, s'il vous plaît.

M. FAIVRE : Bonjour, merci. Nous souhaitons amender votre avis et vous exposer des réactions qui n'engagent que notre groupe. Ce n'est en aucun cas une expression de la majorité métropolitaine qui fera sa propre analyse et synthèse de la concertation.

Tout d'abord, réagissons à la méthode insidieuse, et une manipulation stérile qui oppose les usagers. Tout ceci, dans le but de manipuler, de détourner le problème et de scléroser le débat, alors même que la concertation a pour but de trouver un consensus.

Par cette manœuvre politique, la majorité fragilise toute évolution des modalités de transport des habitantes et habitants du territoire de Caluire. Pourtant, depuis 2020, vous étiez au courant du projet du tracé des voies lyonnaises. Depuis 2021, vous pouviez proposer des alternatives. Depuis 2021, vous pouviez engager un plan vélo sur Caluire prenant en considération ce projet. Mais voilà, mis à part des points d'alerte entendus par la Métropole, vous n'avez pas proposé de plan vélo plus ambitieux, ni d'alternative pour relier les territoires. Vous avez attendu ce dernier moment pour apparaître en grand sauveur de la Voie verte.

Alors, oui, nous sommes d'accord avec vous sur les grands principes. Oui, il faut lutter contre l'artificialisation des sols. Oui, il faut préserver la Voie verte et sa biodiversité. Oui, il faut maintenir les accès aux services publics, au lycée, à la Clinique protestante et aux commerces. Oui, il faut offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie verte. Oui, il faut offrir des parcours sécurisés, quel que soit le mode de déplacement. Et oui, le projet peut être amélioré, mais comment s'opposer à tout ceci ?

Nous, nous ne sommes pas du tout d'accord avec votre méthode. Devons-nous véritablement perdre ici notre temps en reprenant chaque argument de votre campagne de désinformation, et rétablir la vérité ? Citons seulement l'argument d'un adjoint sur Facebook : *« les écologistes de la Métropole de Lyon veulent arracher, couper des arbres, des arbustes, puis bétonner notre voie verte. »*. C'est faux. Vous utilisez dans votre communication des contre-vérités ou agitez des arguments alarmistes sur l'artificialisation des sols, sur la perte de la biodiversité, sur le bitume, sur la vitesse, le parking de la clinique. Vous avez agité la peur pour faire signer votre pétition. Les signataires apprécieront.

Nous avons reçu des témoignages de signataires, notamment au Repas des aînés, qui se sont sentis trompés après s'être renseignés sur le projet. Pour n'en citer qu'un, celui de Mme B., 85 ans :

« Je suis allée au repas des séniors, et là, on m'a mis une feuille devant moi, en disant : signez la feuille, c'est pour conserver la voie verte. J'ai donc signé machinalement, sans comprendre ce que je signais. Je regrette. »

Combien sont-ils dans son cas ? Il est normal d'avoir confiance en son maire et ses élus. Considérant cette campagne...

M. LE MAIRE : Monsieur FAIVRE, je ne veux pas vous interrompre, mais simplement je rappelle qu'un temps de débat est prévu. La première étape est de présenter vos amendements. Les trois groupes, que ce soit la majorité, vous-même et le groupe de M. ATTAR BAYROU doivent présenter les amendements. Là, vous êtes dans le débat. Je vous demande donc de présenter les amendements, et ce débat aura lieu après. Je vous demande, s'il vous plaît, de présenter les amendements, de manière à respecter l'ordre qui a été indiqué.

M. FAIVRE : Très bien, je finis seulement ma phrase et je pourrai très bien présenter après. Je disais qu'il est normal d'avoir confiance en ses élus et son maire. Considérant cette campagne de désinformation, la crédibilité de la majorité est aujourd'hui altérée, et la confiance est ici rompue. Comment ne pas signer quand on vous présente le projet de cette manière avec autant d'insistance ? Vous aviez mis pourtant les moyens...

M. LE MAIRE : Je vous rappelle ce que je viens de vous dire. Vous avez terminé votre phrase. Je vous demande donc de présenter vos amendements. Cela s'appelle simplement respecter l'ordre par rapport à des amendements.

Amendement n°1 du Groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7
Objet: Introduire l'avis de la Ville et cadrer les objectifs

M. FAIVRE : L'amendement n°1 annule et remplace le texte de « La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes... » à « La Ville de Caluire et Cuire a présenté les contributions suivantes aux Caluirards lors de la réunion publique du 28- avril dernier » par :

La Ville de Caluire et Cuire constate la progression spectaculaire des déplacements en vélo sur sa commune, comme sur l'ensemble de la Métropole. La part modale des vélos représente 4,3% des déplacements à Caluire et Cuire (INSEE). D'ici 12 ans est prévu un triplement du trafic à vélo. Pour atteindre sur le long terme un objectif de 20 % de déplacements effectués à vélo, comme déjà constaté dans d'autres villes, il est nécessaire d'avoir des aménagements adaptés permettant de se déplacer en sécurité. Par anticipation, ce sont ces aménagements qui permettent d'augmenter l'usage du vélo et donc diminuer l'usage des véhicules individuels.

La Ville de Caluire et Cuire ne souhaite pas opposer les modes de transports entre eux mais apaiser la Voie Verte en favorisant le partage de la voirie par tous les modes. La Voie Verte est un espace de promenade apprécié de toutes et tous : piétons, promeneurs avec poussette, personnes à mobilité réduite, sportifs, animaux, cyclistes, usagers des nouvelles mobilités, jeunes et moins jeunes dans un cadre végétal agréable à préserver et à valoriser.

Le projet de Voie Lyonnaise n°7 nord qui prévoit de traverser Caluire et Cuire via la Voie Verte, depuis la Croix-Rousse, jusqu'à Rillieux-la-Pape a fait l'objet d'une concertation du 27 mars au 28 avril 2023, conformément aux prescriptions de l'article L103-2-3 du Code de l'Urbanisme, Les objectifs de cette concertation ont été fixés par l'arrêté n°2023-02-27-R-0127 du Président de la Métropole :

- *Fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics ;*
- *Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue ;*
- *Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.*

Les objectifs de la ville de Caluire et Cuire sont :

- *Favoriser la progression des déplacements en vélo mais aussi apaiser la circulation sur la Voie Verte ;*
- *Soulager la Voie Verte de son trafic de 2 roues, en soutenant les alternatives qui permettent de séparer le trafic des piétons du trafic des vélos, en particulier sur la moitié des 2.6 km de la Voie Verte, du parking du Penthod, jusqu'au chemin de Cachepieu ;*
- *Séparer le flux piétons, de tous les autres modes de déplacement autorisés, sur la portion du Chemin de Cachepieu au Chemin Petit, pour rendre compatible "vitesse" (limitée à 20 km/h) et "sécurité".*

- *Considérant le souhait de la Ville de développer la biodiversité sur la Voie Verte, en augmentant la strate arbustive et les arbres d'alignement ;*
- *Considérant le contrat de plan Etat-Région Auvergne Rhône Alpes, qui dans son volet métropolitain valide l'implantation d'un lycée, en lieu et place du siège d'APICIL et le projet de la Ville, de transformer le parking de 300 places de l'Apicil en parking municipal ;*
- *Considérant le souhait de la Ville, d'offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie Verte pour traverser la ville sur des pistes cyclables sur voirie, tout en renforçant les itinéraires cyclables pour l'ensemble des Caluirards conformément à la version à venir du plan vélo ;*
- *Considérant le souhait des piétons d'être séparés des cyclistes pour une meilleure sécurité ;*
- *Vu les propositions émises durant la concertation et les études réalisées par les services techniques de la Ville ;*
- *Considérant les avis et les votes explicités durant la concertation ; La Ville de Caluire et Cuire émet les avis suivants :*

M. FAIVRE : Tout à fait. Amendement du groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'avis de la Ville de Caluire et Cuire sur le projet d'aménagement de la voie lyonnaise n°7 :

L'amendement n°1, dont l'objet est : « Introduire l'avis de la Ville et cadrer les objectifs ». Finalement, l'amendement n°1 annule et remplace le texte : « *La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes ...* » jusqu'à « *La Ville de Caluire et Cuire a présenté les contributions suivantes aux Caluirards lors de la réunion publique du 28 avril dernier* » par :

« La Ville de Caluire et Cuire constate la progression spectaculaire des déplacements en vélo sur la commune, comme sur l'ensemble de la Métropole. La part modale des vélos représente 4,3 % des déplacements à Caluire et Cuire. D'ici 12 ans est prévu un triplement du trafic à vélo. Pour atteindre sur le long terme un objectif de 20 % de déplacements effectués à vélo, comme déjà constaté dans d'autres villes, il est nécessaire d'avoir des aménagements adaptés permettant de se déplacer en sécurité. Par anticipation, ce sont des aménagements qui permettent d'augmenter l'usage du vélo, et donc, de diminuer l'usage des véhicules individuels.

La Ville de Caluire et Cuire ne souhaite pas opposer les modes de transport entre eux, mais apaiser la Voie verte en favorisant le partage de la voirie par tous les modes.

La Voie verte est un espace de promenade, apprécié de toutes et tous, piétons, promeneurs avec poussette, personnes à mobilité réduite, sportifs, animaux, cyclistes, usagers des nouvelles mobilités, jeunes et moins jeunes, dans le cadre végétal agréable à préserver et à valoriser.

Le projet de voie lyonnaise n°7 Nord, qui prévoit de traverser Caluire et Cuire *via* la Voie verte depuis la Croix-Rousse jusqu'à Rillieux-la-Pape, a fait l'objet d'une concertation du 27 mars au 28 avril 2023, conformément aux prescriptions de l'article L.103-2-3 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs de cette concertation ont été fixés par l'arrêté n°2023-02-27-R-0127 du président de la Métropole : fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics, permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue, et optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les objectifs de la Ville de Caluire et Cuire sont : favoriser la progression des déplacements en vélo, mais aussi apaiser la circulation sur la Voie verte, soulager la Voie verte de son trafic de deux roues en soutenant des alternatives qui permettent de séparer le trafic des piétons du trafic des vélos, en particulier sur la moitié des 2,6 kilomètres de la Voie verte, du parking du Penthod jusqu'au chemin de Cachepieu, séparer le flux piéton de tous les autres modes de déplacements autorisés sur la portion du chemin de Cachepieu au chemin Petit pour rendre compatible la vitesse limitée à 20 kilomètres/heures et sécuriser.

Considérant le souhait de la Ville de développer la biodiversité sur la Voie verte en augmentant la strate arbustive et les arbustes d'alignement;

Considérant le souhait de contrat de plan Etat-Région d'Auvergne-Rhône-Alpes qui, dans son volet métropolitain, valide l'implantation d'un lycée en lieu et place du siège d'APICIL, et le projet de la Ville de transformer le parking de 300 places de l'APICIL en parking municipal;

Considérant le souhait de la Ville d'offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie verte pour traverser la Ville sur des piste cyclables sur voirie, tout en renforçant les itinéraires cyclables pour l'ensemble des Caluirards;

Conformément à la version à venir du plan Vélo;
Considérant le souhait des piétons d'être séparés des cyclistes pour une meilleure sécurité;
Vu les propositions émises durant la concertation et les études réalisées par les services techniques de la Ville;
Considérant les avis et votes explicités durant la concertation ».
Merci.

M. LE MAIRE : Merci de présenter également l'amendement n°2. Juste, pour préciser, par rapport à la personne qui vous a envoyé un petit mot, on avait effectivement 14 532 signataires au départ. On a retiré son nom à sa demande. Une demande sur 14 531 signatures est bien peu. Vous présentez l'amendement n°2, s'il vous plaît.

M. FAIVRE : Au cas où, on a d'autres témoignages.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, vous n'en avez qu'un... On vous demande de présenter l'amendement n°2.

M. FAIVRE : Je donne la parole à ma collègue.

Amendement n°2 du Groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7

Objet : Donner l'avis de la Ville pour mieux partager l'espace sur la Voie Verte et améliorer la sécurité des piétons

Mme LE CARPENTIER : L'amendement n°2 annule et remplace le texte du paragraphe sur "1) Voie verte" par :

1) Voie Verte

Les parties enherbées de la Voie Verte sont traitées en tonte différenciée avec une bande d'environ 1 m de large, régulièrement tondue et des parties laissées non tondues sur les talus de la voie verte. La partie régulièrement tondue a donc moins de valeur écologique, stocke peu de carbone et abrite peu de biodiversité.

Pour améliorer la sécurité des piétons, la Ville de Caluire et Cuire souhaite un élargissement à 5m de la Voie Verte (sauf au passage des passerelles) en prenant sur cette bande tondue, sans déplacer les poteaux d'éclairage, ni couper les arbres et arbustes.

La largeur de 5m se composerait :

- *D'une part, d'une bande de 2,5m, pour les piétons. Le revêtement pourrait rester en stabilisé pour répondre à la majorité des souhaits exprimés lors de la pétition ;*
- *D'autre part, d'une bande de 2,5m, en enrobé à faible émission carbone, recyclé, avec un liant végétal biosourcé, de teinte claire à l'image du stabilisé, idéal pour les vélos et trottinettes, et les nouveaux moyens de déplacement autorisés sur la Voie Verte.*

Une séparation physique de faible hauteur sera aménagée. Elle permettra notamment de guider les personnes mal voyantes.

La réduction d'espaces verts, correspondant à la suppression des parties enherbées, qui n'ont qu'une valeur de biodiversité modérée, sera compensée par la plantation massive d'arbustes à fleurs et d'arbres pour densifier les alignements existants. La Voie Verte deviendra ainsi un modèle de biodiversité en augmentant la qualité des espaces plantés tout en renforçant son caractère paysager.

La priorité sur la Voie Verte sera laissée aux piétons ; les vélomoteurs et motos seront interdits. Selon le code de la route Art.R110-2 une Voie Verte est "une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés (fauteuil électrique, vélo électrique), des cyclos mobiles légers, des piétons et des cavaliers".

La limitation de vitesse restera à 20km/h et deviendra obligatoire avec des panneaux d'affichage plus nombreux, des radars pédagogiques et des opérations de contrôle de police de même que des mesures strictes seront appliquées aux automobilistes dans le cadre de "Caluire Ville 30".

Dans ce sens, la ville de Caluire et Cuire s'engage à augmenter le nombre de contrôle de la police municipale sur la Voie Verte afin de dissuader la circulation des 2 roues motorisés qui font peser un risque sur les piétons et de faire de la surveillance avec le CSU.

Considérant l'état dégradé du revêtement actuel avec la formation régulière de "nids de poule", la ville de Caluire et Cuire s'engage à investir le budget nécessaire soit sur ses fonds propres, soit sur les budgets métropolitains, mis à disposition de la commune (Fonds d'Initiative Communal, dit FIC et de Proximité dit PROx) afin de maintenir un revêtement d'une qualité correcte permettant d'assurer, à tout moment de l'année, une circulation confortable des piétons.

Mme LE CARPENTIER : L'amendement n°2 vise à donner l'avis de la Ville pour mieux partager l'espace sur la Voie verte et améliorer la sécurité des piétons. Cet amendement n°2 annule et remplace le texte du paragraphe relatif au point n°1 sur la Voie verte.

Les parties enherbées de la Voie verte sont traitées en tontes différenciées, avec une bande d'environ un mètre de large, régulièrement tondue, et des parties laissées non tondues sur les talus de la Voie verte. La partie régulièrement tondue a donc moins de valeur écologique, stocke peu de carbone et abrite peu de biodiversité.

Pour améliorer la sécurité des piétons, la Ville de Caluire et Cuire souhaite un élargissement à 5 mètres de la Voie verte, sauf au passage des passerelles, en prenant sur cette bande tondue, sans déplacer les poteaux d'éclairage, ni couper les arbres et arbustes. La largeur de 5 mètres se composerait d'une part d'une bande de 2,5 mètres pour les piétons, le revêtement pourrait rester en stabilisé, pour répondre à la majorité des souhaits exprimés lors de la pétition.

D'autre part, d'une bande de 2,5 mètres en enrobé à faible émission carbone, recyclé, avec un liant végétal biosourcé de teinte claire, à l'image du stabilisé, idéal pour les vélos, trottinettes et les nouveaux moyens de déplacements autorisés sur la Voie verte.

Une séparation physique de faible hauteur sera aménagée. Elle permettra notamment de guider les personnes malvoyantes. La réduction d'espaces verts correspondant à la suppression des parties enherbées, qui n'ont qu'une valeur de biodiversité modérée, sera compensée par la plantation massive d'arbustes à fleurs et d'arbres, pour densifier les alignements existants.

La Voie verte deviendra ainsi un modèle de biodiversité en augmentant la qualité des espaces plantés, tout en renforçant son caractère paysager.

La priorité sur la Voie verte sera laissée aux piétons. Les vélos moteurs et motos seront interdits. Selon le Code de la Route, à l'article 110-2, une voie verte est, je cite : *« une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, à l'exception des engins de déplacements personnels motorisés, du type fauteuils électriques, vélos électriques, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers. »*

La limitation de vitesse restera à 20 kilomètres/heure, et deviendra obligatoire avec des panneaux d'affichage plus nombreux, des radars pédagogiques et des opérations de contrôle de police. De même, des mesures strictes seront appliquées aux automobilistes dans le cadre de Caluire Ville 30.

Dans ce sens, la Ville de Caluire et Cuire s'engage à augmenter le nombre de contrôles de la police municipale sur la Voie verte, afin de dissuader la circulation des deux roues motorisées, qui font peser un risque sur les piétons, et de faire de la surveillance avec le centre de surveillance.

Considérant l'état dégradé du revêtement actuel, avec la formation régulière de nids de poule, la Ville de Caluire et Cuire s'engage à investir le budget nécessaire, soit sur ses fonds propres, soit sur les budgets métropolitains mis à disposition de la commune, fonds d'initiative communale, dit FIC, et de proximité, dit PROX, afin de maintenir un revêtement d'une qualité correcte, permettant d'assurer à tout moment de l'année une circulation confortable des piétons.

M. LE MAIRE : C'est l'amendement n°2. Vous parlez de surveillance de police avec le CSU. Je n'ai pas grand souvenir que vous ayez beaucoup soutenu les recrutements, ainsi que la création du CSU, mais c'est bien d'utiliser ce que vous n'avez pas souhaité. Amendement n°3, je vous prie.

Amendement n°3 du Groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7

Objet : Préciser les attentes de la Ville vis-à-vis de la métropole sur les 5 paragraphes détaillés

M. FAIVRE : Le 3° amendement annule et remplace les paragraphes "2) Commerces bas de la Montée de la Boucle, 3) Montée de la Boucle, 4) Boulevard des Canuts, 5) Place Jules Ferry, 6) Chemin du Penthod" par :

2) Commerces bas de la Montée de la Boucle

La suppression du stationnement longitudinal coté trottoir permettra de faire passer le tracé de la VL7 en bidirectionnel de 3m de large. La Métropole devra maintenir le nombre de places permettant de respecter la réglementation tout en assurant le fonctionnement des 2 commerces de cette zone : déposes-minutes, places PMR et place de livraison.

3) Montée de la Boucle

La ville de Caluire et Cuire considère que l'aménagement actuel (expérimenté depuis septembre 2020 puis confirmé en juillet 2022 par la Métropole) donne satisfaction.

De ce fait, sur cette section, la Ville de Caluire et Cuire est d'accord pour conserver le profil existant en ajoutant une bordure émergente pour séparer le flux de la voie cyclable existante du flux automobile et ainsi sécuriser les cyclistes.

Le trottoir, la végétation et les talus existants au nord devront être conservés.

Les véhicules de secours pourront continuer à emprunter la piste cyclable en s'engageant au début de la montée de la Boucle. La largeur de 3m permet le croisement à faible vitesse des véhicules de secours et des vélos ou trottinettes.

4) Boulevard des Canuts

Pour ne pas interrompre le cheminement piéton et la voie lyonnaise, les emplacements de zone de livraison pour le commerce de proximité et le dépose-minute doivent être étudiés, ou intégrés si possible, dans le parking de l'immeuble en construction au 350 boulevard des Canuts. Les cheminements et les accès aux venelles piétonnes, en liaison avec la Rue Coste, seront dans tous les cas élargis et conservés.

5) Place Jules Ferry

Comme le prévoit le projet de la Métropole, la traversée de la place Jules Ferry doit prendre en compte la présence des piétons et des plantations existantes. Pour réduire les risques liés aux croisements des piétons et de la piste cyclable, le partage de la voie de bus (C13, 33 et 38) pourrait être étudié dans le sens sud-nord avec uniquement le sens nord-sud sur le trottoir.

6) Chemin du Penthod

Comme le prévoit le projet de VL7, les places de stationnement existantes, indispensables pour l'Infirmier protestante, seront maintenues.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite que la Métropole ne donne pas suite aux avis émis dans le cadre de la concertation qui proposent de supprimer des places de stationnement sur ce parking.

M. FAIVRE : Sur l'amendement n°3, j'ai précisé les attentes de la Ville vis-à-vis de la Métropole sur cinq paragraphes détaillés. Le troisième amendement annule et remplace les paragraphes 2, 3, 4, 5 et 6 par :

2/ Commerces du bas de la Montée de la Boucle. La suppression du stationnement longitudinal côté trottoir permettra de faire passer le tracé de la VL7 en bidirectionnel de 3 mètres de large. La Métropole devra maintenir le nombre de places, permettant de respecter la réglementation, tout en assurant le fonctionnement des deux commerces de cette zone par une place de dépose-minute, place PMR, place de livraison.

3/ Montée de la Boucle : La Ville de Caluire et Cuire considère que l'aménagement actuel, expérimenté depuis septembre 2020, puis confirmé en juillet 2022 par la Métropole, donne satisfaction. De ce fait, sur cette section, la Ville de Caluire et Cuire est d'accord pour conserver le profil existant en ajoutant une bordure émergente pour séparer le flux de la voie cyclable existante du flux automobile, et ainsi, sécuriser les cyclistes.

Le trottoir, la végétation et les talus existants au Nord devront être conservés. Les véhicules de secours pourront continuer à emprunter la piste cyclable, en s'engageant au début de la Montée de la Boucle. La largeur de 3 mètres permet le croisement à faible vitesse des véhicules de secours, des vélos et trottinettes.

4/ Boulevard des Canuts. Pour ne pas interrompre le cheminement piéton de la voie lyonnaise, les emplacements de zones de livraison pour le commerce de proximité et le dépose-minute doivent être étudiés ou intégrés si possible dans le parking de l'immeuble en construction au

350 boulevard des Canuts. Les cheminements et les accès aux venelles piétonnes, en liaison avec la rue Coste, seront dans tous les cas élargis et conservés.

5/ Place Jules Ferry. Comme le prévoit le projet de la Métropole, la traversée de la place Jules Ferry doit prendre en compte la présence des piétons et des plantations existantes. Pour réduire les risques liés au croisement des piétons et de la piste cyclable, le partage de la voie de bus C13, 33 et 38 pourrait être étudié dans le sens Sud-Nord, avec uniquement le sens Nord-Sud sur le trottoir.

6/ Chemin du Penthod. Comme le prévoit le projet de la VL7, les places de stationnement existantes, indispensables pour l'Infirmier protestante, seront maintenues. La Ville de Caluire et Cuire souhaite que la Métropole ne donne pas suite aux avis émis dans le cadre de la concertation, qui propose de supprimer des places de stationnement sur ce parking.

Amendement n°4 du Groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7

Objet : Partager la rue Marc Sangnier entre les piétons et les véhicules en préservant la qualité de vie des lycéens, l'environnement et réduisant les coûts

Mme LE CARPENTIER : L'amendement n°4 annule et remplace le paragraphe "7) Avenue Marc Sangnier" par :

L'avenue Marc Sangnier va accueillir un lycée dans les locaux de l'APICIL et le parking existant de 300 places deviendra public.

Durant toutes les années d'utilisation de ce parking par les employés d'Apicil, les flux de voitures ont montré que le passage en sens unique de la rue Marc Sangnier est possible vu la faible circulation dans le sens sud-nord.

Pour garantir plus de sécurité et de santé, moins de pollution, moins de nuisances, et une meilleure qualité de vie des lycéennes et lycéens, les abords d'un lycée doivent être préservés d'un flux à double sens des automobiles.

L'entrée-sortie d'un parking sur une voie à double sens constitue une zone à risque, à éviter à proximité du passage de lycéennes et lycéens ou des agents, qu'ils soient à pied ou à vélo.

Le maintien de 2 voies de circulation automobile sur la rue Marc Sangnier en taillant le talus sur 1 à 3 m pour élargir la rue afin d'y loger une piste cyclable de 3m, a l'inconvénient d'artificialiser inutilement les sols. Cela impacte par ailleurs le coût du projet par la construction ponctuelle de murs de soutènement.

La proposition de la Métropole de mettre en sens unique les rues de l'avenir Croix Roussien et Marc Sangnier est la meilleure solution pour limiter les flux et sécuriser les accès, cyclables et surtout piétons en séparant les flux sans travaux de voirie onéreux.

Le projet de la Métropole propose de changer le sens de circulation des voitures sur la rue Curie, le long du stade. La Ville de Caluire et Cuire souhaite des études complémentaires pour déterminer le sens à garder et que soit pris en compte la possibilité de double sens cyclable avec une voie descente protégée des portières gauches des voitures.

Mme LE CARPENTIER : L'amendement n°4 a pour objet de partager la rue Marc Sangnier entre les piétons et les véhicules, en préservant la qualité de vie des lycéens, l'environnement et en réduisant les coûts.

Cet amendement n°4 annule et remplace le paragraphe 7 intitulé Avenue Marc Sangnier. L'avenue Marc Sangnier va accueillir un lycée dans les locaux de l'Apicil, et le parking existant de 300 places deviendra public. Durant toutes les années d'utilisation de ce parking par les employés d'Apicil, les flux de voitures ont montré que le passage en sens unique de la rue Marc Sangnier est possible, vu la faible circulation dans le sens Sud-Nord.

Pour garantir plus de sécurité et de santé, moins de pollution, moins de nuisances et une meilleure qualité de vie des lycéennes et lycéens, les abords d'un lycée doivent être préservés d'un flux à double sens des automobiles. L'entrée et sortie d'un parking sur une voie à double sens constitue une zone à risque, à éviter à proximité du passage des lycéennes, lycéens, ou des agents, qu'ils soient à pied ou à vélo.

Le maintien de deux voies de circulation automobile sur la rue Marc Sangnier, en taillant le talus sur 1 à 3 mètres pour élargir la rue afin d'y loger une piste cyclable de 3 m, a l'inconvénient d'artificialiser inutilement les sols. Cela impacte par ailleurs le coût du projet par la construction ponctuelle de murs de soutènement.

La proposition de la Métropole de mettre en sens unique les rues de l'Avenir Croix-roussien et Marc Sangnier est la meilleure solution pour limiter les flux et sécuriser les accès cyclables et surtout piétons, en séparant les flux sans travaux de voirie onéreux.

Le projet de la Métropole propose de changer le sens de circulation des voitures sur la rue Curie, le long du stade. La Ville de Caluire et Cuire souhaite des études complémentaires pour déterminer le sens à garder, et que soit prise en compte la possibilité de double-sens cyclable, avec une voie descente protégée des portières gauches des voitures.

M. LE MAIRE : Présentez l'amendement n°5, s'il vous plaît.

Amendement n°5 du Groupe Urgence Ecologique et Solidarités pour l'AVIS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7

Objet : La Ville affirme dans cet amendement être favorable pour que toutes les alternatives à la Voie Verte soient étudiées

M. FAIVRE : Le 5° amendement annule et remplace le paragraphe "8) Alternatives à la Voie Verte" jusqu'à la fin du texte par

8) Alternatives à la Voie Verte

La Voie Verte ne peut plus être l'unique artère centrale du plan vélo de Caluire et Cuire. Une concertation avec les parties prenantes (usagers, associations, services techniques...) doit faire émerger toutes les alternatives pour soulager la Voie Verte en permettant des déplacements sécurisés.

Dans un contexte de Ville 30 km/h, des pistes cyclables en site propre et des bandes cyclables sont possibles.

Depuis la concertation Ville Durable de 2018, le rapport Inddigo et les programmes aux élections municipales avec, en particulier l'engagement de la majorité de doubler le linéaire de pistes cyclables, les besoins des cyclistes sont connus.

Il faudra permettre la desserte de proximité et les traversées sur les axes sud-nord :

- *Rue Coste, François Peissel, rue Jean Moulin, avenue du Général de Gaulle*
- *Rue Pasteur et avenue du Général Leclerc en particulier les alternatives :*
- *Par la rue Marc Sangnier et l'Avenue Louis Dufour vers l'avenue du Général Leclerc*
- *Du rond-point Chemin Petit et de l'Avenue du Général Leclerc au Chemin de Cachepieu par l'Avenue du Général Leclerc et le rond-point de la Place Foch*
- *De la Montée de la Boucle vers le rond-point de l'hôpital de la Croix Rousse et vers le Chemin de Cachepieu et la place Foch*
- *Rue de Margnolles*
- *Route de Strasbourg*
- *Quai Clémenceau*

Il faudra aussi assurer les liaisons traversantes suivantes :

- *Entre la Voie Verte et les axes parallèles : voies cyclables double sens sur les rues Martin Basse et Chemin de Cachepieu,*
- *Entre la VL7 et la Saône par les montées Castellane et des Forts,*
- *Entre la VL7 et le Rhône à proximité de la montée des Soldats (sans passer par la Montée de la Boucle)*

Pour densifier le maillage vélo de Caluire et Cuire, la faisabilité technique et économique de toutes les propositions d'alternatives issues de la concertation ou ultérieures devra être étudiée par les services de la Métropole en concertation avec les parties prenantes et la Ville de Caluire et Cuire. C'est l'occasion pour notre Ville d'actualiser son plan vélo.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- *D'ACTER ces propositions ;*

- *D’AFFIRMER sa volonté de développer la biodiversité de la Voie Verte pour en faire un modèle d’écologie et de la faire évoluer pour une meilleure cohabitation entre piétons et autres usagers à roues.*

M. FAIVRE : La Ville affirme dans l’amendement n°5 être favorable à ce que toutes les alternatives à la Voie verte soient étudiées. Le 5^e amendement annule et remplace le paragraphe n°8, « Alternative à la Voie verte », jusqu’à la fin du texte par le texte suivant:

La Voie verte ne peut plus être l’unique artère centrale du plan vélo de Caluire et Cuire. Une concertation avec les parties prenantes, usagers, associations, services techniques, doit faire émerger toutes les alternatives pour soulager la Voie verte, en permettant des déplacements sécurisés. Dans un contexte de ville 30 kilomètres/heure, des pistes cyclables en site propre et des bandes cyclables sont possibles.

Depuis la concertation "Ville durable" de 2018, le rapport Inddigo et les programmes des candidats aux élections municipales, avec en particulier l’engagement de la majorité de doubler le linéaire de pistes cyclables, les besoins des cyclistes sont connus.

Il faudra permettre la desserte de proximité et les traversées sur les axes Sud-Nord :

- rue Coste, rue François Peissel, rue Jean Moulin, avenue du Général de Gaulle,
- rue Pasteur et avenue du Général Leclerc, en particulier les alternatives par la rue Marc Sangnier et l’avenue Louis Dufour vers l’avenue du Général Leclerc,
- rond-point chemin Petit et avenue Général Leclerc, jusqu’au chemin de Cachepieu, par l’avenue du Général Leclerc et le rond-point de la place Foch,
- la montée de la Boucle vers le rond-point de l’Hôpital de la Croix-Rousse, et vers le chemin de Cachepieu et la place Foch,
- rue de Margnolles,
- route de Strasbourg,
- quai Clémenceau.

Il faudra aussi assurer les liaisons traversantes suivantes :

- entre la Voie verte et les axes parallèles, voies cyclables à double sens sur les rues Martin Basse et chemin de Cachepieu,
- entre la VL7 et la Saône par les montées Castellane et des Forts,
- entre la VL7 et le Rhône à proximité de la Montée des Soldats, sans passer par la Montée de la Boucle.

Pour densifier le maillage vélo de Caluire et Cuire, la faisabilité technique et économique de toutes les propositions d’alternatives issues de la concertation ou ultérieures, devra être étudiée par les services de la Métropole, en concertation avec les parties prenantes et la Ville de Caluire et Cuire. C’est l’occasion pour notre ville d’actualiser son plan vélo.

Il est demandé au Conseil Municipal d’acter ces propositions, d’affirmer sa volonté de développer la biodiversité de la Voie verte, pour en faire un modèle d’écologie, et de la faire évoluer pour une meilleure cohabitation entre les piétons et les autres usagers à roue. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vais donc demander à Caluire au Cœur de bien vouloir présenter ses amendements, s’il vous plaît.

Amendements du groupe CALUIRE AU COEUR relatifs au projet de délibération N° 2023-055

M. ATTAR BAYROU : Amendement N° 1 à la suite du 1) :

La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l’élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et modifierait la biodiversité ainsi qu’un quelconque revêtement qui favoriserait l’augmentation de la vitesse des cyclistes.

La Ville de Caluire est opposée à l’utilisation de la voie verte par des vélos et trottinettes adultes.

Amendement N° 2 à la suite du 6) :

Il est bien noté la prise en compte de la demande de la Ville de Caluire et Cuire de maintenir et développer le stationnement existant indispensable pour l’Infirmier protestante et demande la suppression de la création d’une vélo-rue.

Amendement N° 3 à la suite du 7) :

Il est possible de conserver un double sens automobile et de créer une piste cyclable dans les sens de circulation.

Amendement N° 4 à la suite du 8) :

La Ville de Caluire et son conseil municipal sont opposés à l'utilisation de la Voie verte par les cyclistes et trottinettes adultes, demande à ce que cette Voie verte soit uniquement accessible aux piétons.

M. ATTAR BAYROU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ces amendements sont présentés sur un principe, celui de l'utilisateur des voies rapides à vélo rue Garibaldi. Chaque jour, on essaie de cohabiter avec le vélo, surtout à grande vitesse.

Nous avons travaillé sur le texte et uniquement présenté des amendements au texte.

Pour le premier amendement, Caluire au Cœur voudrait ajouter que la Ville est opposée à l'utilisation de la Voie verte par des vélos et trottinettes adultes. C'est le premier point.

Le deuxième amendement sur le point 6 : Il est noté la prise en compte de la demande de la Ville de Caluire et Cuire de maintenir et développer le stationnement existant indispensable pour l'Infirmier protestante et la demande de suppression de la création d'une vélo-rue.

Le troisième amendement fait suite au point n°7 : Il est possible de conserver un double sens automobile et de créer une piste cyclable dans le sens de circulation.

Sur le point n°8, quatrième amendement : la Ville de Caluire et Cuire et son Conseil Municipal sont opposés à l'utilisation de la Voie verte par des cyclistes et trottinettes adultes et demandent à ce que cette Voie verte soit uniquement accessible aux piétons.

Voici nos amendements, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur MATTEUCCI, vous n'avez pas d'amendement particulier. Je crois, Monsieur MICHON, que vous avez également, en fonction de ce qui vient d'être dit, un amendement à proposer.

***Amendement du groupe CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET
relatif au projet de délibération N° 2023-055***

M. MICHON : *Paragraphe à ajouter avant le délibéré :*

L'itinéraire alternatif sur voirie serait la conservation du double sens pour les automobiles sur l'avenue Marc Sangnier et la rue de l'Avenir Croix-roussien avec la création d'une piste bidirectionnelle de 3 m de large le long de la voie verte, jusqu'au chemin de Cachepieu. Cet itinéraire pourrait notamment être complété par une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens sud-nord qui emprunterait l'avenue Marc Sangnier, la rue des Combattants d'AFN, l'avenue Louis Dufour, le chemin de Crépieux et l'avenue Général Leclerc. Dans le sens nord-sud, la piste unidirectionnelle pourrait notamment suivre l'avenue Général Leclerc, la place Maréchal Foch, la rue Pasteur et le chemin de Cachepieu.

M. MICHON : Oui, je propose, pour la majorité, un amendement à la suite du paragraphe 8 de la délibération sur l'alternative à la Voie verte : L'itinéraire alternatif sur voirie serait la conservation du double-sens pour les automobiles sur l'avenue Marc Sangnier et la rue de l'Avenir Croix-roussien avec la création d'une piste bidirectionnelle de trois mètres de large, le long de la Voie verte jusqu'au Chemin de Cachepieu. Cet itinéraire pourrait notamment être complété par une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens Sud-Nord qui emprunterait l'avenue Marc Sangnier, la rue des Combattants d'AFN, l'avenue Dufour, le Chemin de Crépieux et l'avenue Général Leclerc. Dans le sens Nord-Sud, la piste unidirectionnelle pourrait notamment suivre l'avenue Général Leclerc, la place Maréchal Foch, la rue Pasteur et le chemin de Cachepieu.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Maintenant que les amendements ont été soutenus, passons bien sûr, à la discussion. Je vous redonne peut-être la parole Monsieur FAIVRE, si vous vouliez poursuivre la digression que vous aviez commencé à faire. Je vous en prie.

M. FAIVRE : Excusez-nous, nous n'avions pas tout à fait compris. C'est sans doute une erreur de ma part.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, avant de vous donner la parole, il y a un sous-amendement.

M. MICHON : Oui, il y a un sous-amendement à l'amendement de M. ATTAR BAYROU du groupe Caluire au Cœur, que je souhaite présenter, s'il vous plaît, concernant la Voie verte et son élargissement. Je vous donne les modifications introduites par ce sous-amendement : « La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l'élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et altérerait - et non pas modifierait - la biodiversité, ainsi qu'à un quelconque revêtement qui favoriserait l'augmentation de la vitesse des cyclistes ». Je propose d'ajouter « et Cuire » après "Caluire". Nous ne sommes pas opposés à l'interdiction, mais nous rappelons l'interdiction de toutes les trottinettes et vélos à assistance électrique débridés sur l'ensemble du territoire.

Ma proposition est donc de remplacer « est opposée à l'utilisation de la Voie verte par des vélos et trottinettes adultes », par « rappelle l'interdiction de toutes les trottinettes et vélos à assistance électrique débridés sur l'ensemble de son territoire. ».

Ce qui donne le sous-amendement suivant :

« La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l'élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et altérerait la biodiversité, ainsi qu'à un quelconque revêtement qui favoriserait l'augmentation de la vitesse des cyclistes. La Ville de Caluire et Cuire rappelle l'interdiction de toutes les trottinettes et vélos à assistance électrique débridés sur l'ensemble de son territoire. » Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vous en prie, pardon Monsieur FAIVRE, je vous redonne la parole.

M. FAIVRE : Pas de souci. Entre usage croissant, enjeux économiques, écologiques et sanitaires, soyons honnêtes, il faut avancer, les enjeux sont trop grands. En 2021, la Métropole avait eu en effet comme ambition de tripler le nombre de cyclistes d'ici 2026, soit une hausse de 38 % par an. Depuis 2019, soit avant l'arrivée des écologistes à la Métropole, le nombre de cyclistes augmente de 30 % par an. Par ailleurs, entre 2021 et 2022, la Ville à vélo a compté +42 % de cyclistes en plus sur le plateau Nord.

Cela étant dit, nous avons écouté les témoignages, lu les interrogations et les craintes des usagers de la Voie verte, des habitantes et habitants de Caluire. Nous avons conscience que le projet de la voie lyonnaise n°7 puisse inquiéter. Nous prenons donc acte des 14 531 signatures. C'est pour cela que nous sommes déterminés à trouver un projet qui convienne à toutes et tous, qui réponde aux alertes sur la sécurisation des piétons et des plus fragiles, ou encore à la préservation du cadre de vie.

Vous expliquez être attentifs aux plus fragiles, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux enfants et à nos aînés, à la préservation de nos espaces naturels de façon pérenne et au caractère apaisé de notre ville. Nous aussi.

Proposons aujourd'hui une réelle solution pour les piétons et les cyclistes. C'est pour cela que nous venons de vous présenter un amendement visant à maximiser la séparation des flux. C'est pour cela que nous avons proposé un amendement visant à soulager la circulation sur la Voie verte, en permettant des alternatives sécurisées et continues pour les cyclistes sur les axes parallèles. Comme vous, nous sommes plus qu'attentifs à la biodiversité et à la qualité des espaces paysagers. Dans ce sens, en compensation des quelques centaines de mètres carrés impactés par le projet, nous insistons, dans un amendement présenté, sur l'intérêt de conforter les qualités paysagères et écologiques des espaces bordant la Voie verte - perçue comme un parc linéaire - et dont l'objectif est de maintenir le caractère apaisé de ces derniers.

La voiture est coûteuse pour nos finances publiques, pour les Caluirardes et Caluirards, pour notre santé. Ainsi, encourager les modes de déplacements alternatifs devrait être ici notre priorité. C'est pour cela que nous vous avons proposé un amendement explicitant la nécessité d'aménagements cyclables, quels que soient leurs tracés, tant qu'ils répondent aux besoins, notamment des vélotafeurs. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement qui prend en compte les

évolutions des modes de transport, qui accompagne leur développement sans altérer le confort et la sécurité des autres modes, qu'ils soient piétons, bus ou cyclistes.

Pour protéger les plus fragiles, avez-vous la même vigilance vis-à-vis des automobilistes ? Vous opposiez les automobilistes aux cyclistes. Maintenant, vous opposez les cyclistes aux piétons. En réalité, la cohabitation entre les cyclistes et les piétons est possible.

C'est pour cela que nous vous avons proposé un amendement réaffirmant la nécessité de mise en place d'une Ville 30, pour harmoniser et apaiser les déplacements entre tous les usagers, où qu'ils soient et quels qu'ils soient.

C'est pour cela que nous vous avons proposé un amendement qui vise à garantir plus de sécurité, moins de pollution, moins de nuisance et une meilleure qualité de vie, et surtout, une accessibilité apaisée aux futures lycéennes, lycéens et agents. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur MATTEUCCI.

M. MATTEUCCI : Je vous remercie. Je remercie chacun et chacune des collègues qui ont travaillé sur des amendements autour de ce projet. On voit, avec la quantité d'amendements, le travail qui a été réalisé. Je pense que c'est important de le rappeler.

Pour ma part, je n'ai pas fait d'amendement pour une raison simple. Il me semble que ce débat est un peu faussé. Pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où l'on lance une campagne sur un non, sur un élément qui est à la fois freinant et péremptoire, en fait, on empêche les débats. Je me dis, peut-être à tort, que travailler sur des amendements est important, cela permet de réfléchir. Toutefois, je ne suis pas sûr, peut-être à tort, que vous soyez dans des dispositions d'esprit permettant de pouvoir les entendre. Mais peut-être que je vais me tromper, nous le verrons avec le vote. En tous les cas, ce projet semble intéressant.

Ce que l'on peut d'abord dire, et je regrette d'ailleurs que vous ne l'ayez pas mis en propos liminaire, c'est que la Métropole - ça vous le dites mais la suite vous ne le dites pas - a répondu quand même à deux objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics en général, et notamment tous les aménagements par rapport à la voie lyonnaise n°7, et permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue. En l'occurrence, les réunions de concertation ont eu lieu, on a vu que les personnes qui voulaient exprimer leurs désaccords ont pu les exprimer. Les représentants de la Métropole ont également pu apporter des éléments et des arguments. Au sortir de cette réunion, tout le monde n'était peut-être pas resté figé dans sa position de préservation, mais pouvait être en capacité d'entendre qu'il y avait des alternatives.

Car en effet, vous posiez un non en disant qu'il allait y avoir une autoroute et que l'on allait détruire la Voie verte. Je ne sais pas. J'ai assisté à la réunion et j'ai lu le dossier. Il me semble tout de même qu'il y avait des hypothèses, et dans ce qui a été annoncé, je n'ai pas lu le mot autoroute. Personnellement, je n'ai pas eu l'impression que cela soit quelque chose de fermé, quelque chose d'obtus, mais plutôt des hypothèses qui restent ouvertes. Je regrette quand même que vous n'ayez pas cité au moins cette qualité qui s'est ouverte et qui correspond vraiment à de la concertation.

Le troisième objectif qui est annoncé par la Métropole, dans le cadre de ces concertations, est aussi l'évolution en fonction des réponses qui vont être apportées. Notre concours de ce soir y participe, mais c'est aussi cela, la concertation. Je pense que c'est un bel exemple pour notre ville et un exemple sur lequel on devrait s'appuyer.

En fait, il y a aussi un élément qui me semble important. Je vous avoue que je pense que c'est là que le débat est un peu faussé, à savoir quel est réellement votre point de vue sur la voie lyonnaise 7. Je vois le point de vue sur la Voie verte, mais je ne vois pas le point de vue de notre ville sur la VL7. Est-ce que nous sommes-nous pour ou est-ce que nous sommes contre ? Je ne le vois pas, et je vous avoue que cela m'interpelle.

En effet, la voie lyonnaise n°7 répond à une stratégie nouvelle, une stratégie peut-être bouleversante, qui est portée par la Métropole et qui va dans le sens de l'augmentation de nos pratiques de déplacement moins polluantes et qui passent par le transport en commun, le vélo, et qui posent la question, en fait, de la façon dont chacun d'entre nous fait usage de l'espace public, de la voie publique, à la fois quand nous sommes dans notre voiture, quand nous sommes sur notre vélo, ou quand nous sommes sur notre trottinette, ou lorsque nous marchons. Et suivant la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous avons une posture relativement différente. Certains d'entre nous vont hurler en voiture sur ceux qui n'avancent pas, et dans le même temps,

quand ils vont être piétons, ils vont hurler sur les voitures qui ne les laissent pas passer. Il y a parfois des comportements un peu surprenants.

Cette impulsion stratégique donnée par la Métropole, je regrette qu'elle fasse l'objet d'une condamnation un peu systématique. Elle ne me semble pas être là pour empêcher les unes et les autres personnes de notre commune, de notre métropole de se déplacer, mais bien d'organiser autrement notre mode de déplacement, dans le souci de l'avenir. De nombreuses métropoles européennes se sont engagées dans cette stratégie. La métropole, qui est une métropole assez importante, et nous en faisons partie, s'engage également dans cette logique. Il me semble que c'est très bien.

Les voies lyonnaises sont une proposition structurante, mais comme elles sont une proposition structurante, elles nous bouleversent, elles nous tiraillent et nous percutent. Il est vrai que les propositions faites nous remettent en question sur la manière dont nous usons de la ville et des différents espaces.

Je vous avoue que la Voie verte est un lieu que je fréquente, comme chacun d'entre nous. Chacun a son horaire. Certains vont y courir, d'autres vont promener le chien, d'autres vont promener les enfants, d'autres vont y faire du vélo, mais je pense que nous avons tous un usage sur un petit tronçon ou sur la longueur de la Voie verte. Nous avons un usage de cet espace que nous nous sommes appropriés depuis qu'il a été aménagé. Alors, dans cet aménagement, je me dis que peut-être, par rapport à notre ville, il y a une espèce d'incohérence tout de même. C'est que d'un côté, dans ce qui nous est présenté et annoncé, on est contre l'artificialisation des sols, mais quand même le sol minéral qui est plein de trous est un peu artificiel. Je ne suis pas sûr qu'il absorbe la totalité de l'eau quand il pleut. Si vous avez l'occasion de fréquenter la Voie verte quand il pleut, c'est assez particulier.

En plus, cette question de l'artificialisation me laisse parfois pantois. Cela m'endort la nuit, finalement, cela me berce. Quand je lis cela, et que je vois la cour de l'école de Montessuy, je me dis qu'il y a un problème. Quand je lis cela et que je vois que vous avez pendant longtemps défendu le projet Truffaut, qui artificialisait une partie de la Terre des Lièvres, et que maintenant vous dites on va la passer en zone agricole... Alors qu'avant, vous disiez que c'était impossible. Je vous avoue qu'il faudra m'expliquer ce que vous entendez par artificialisation. Franchement, je suis un peu perdu, mais je n'ai peut-être pas suffisamment...

M. LE MAIRE : Excusez-moi, Monsieur...

M. MATTEUCCI : J'ai terminé...

M. LE MAIRE : Je vous laisse vous exprimer, on n'est pas simplement dans une discussion de comptoir. Vous ne présentez aucun amendement...

M. MATTEUCCI : C'est un débat, j'ai le droit...

M. LE MAIRE : Vous respectez le travail qui a été fait des uns et des autres. Si vous aviez lu les amendements des uns et des autres, vous auriez eu la réponse à 99 % de mon intervention.

M. MATTEUCCI : C'est un débat. Je vais arriver sur les amendements, si vous me permettez, qui ont été présentés par chacun d'entre nous. Des amendements que l'on découvre en l'occurrence ici, sur le moment. Il est vrai qu'ils sont nombreux et denses, mais je tenais à dire que je m'interroge quand même sur votre point de vue sur la VL7. Je ne reviendrai pas sur le principe de méthode qui a été évoqué par les collègues d'Urgence Ecologique et Sociale. Pourquoi un Conseil Municipal tandis qu'il n'y a pas eu de Commission générale ? Il y a eu une présentation publique. C'est un peu fait à l'envers, mais bon...

Sur les amendements qui sont présentés, il me semble que l'on devrait être là ce soir pour deux choses. Premièrement, comme vous le dites, préservons la Voie verte. D'accord, préservons la Voie verte, mais deuxièmement, quels sont les tracés alternatifs ? Ce sont finalement ces amendements qu'il faudrait que l'on étudie. C'est sur cela que l'on devrait travailler. Vous rigolez, Monsieur COCHET, mais...

M. LE MAIRE : Vous êtes dans le Conseil Municipal ou pas ? Vous avez entendu ce qu'ont dit vos collègues ? C'est hallucinant d'entendre des choses pareilles !

M. MATTEUCCI : Je suis au Conseil Municipal. Vous pouvez halluciner tant que vous voulez. Je m'exprime, je suis désolé, vous pouvez ne pas être d'accord. Il me semble que les amendements qui ont été présentés sont tous de qualité, mais nous devrions être ce soir dans le cadre de l'avis que nous donnons sur la VL7. Nous devrions être là, certes, pour dire que la Voie verte est un espace que nous souhaitons préserver, et faire en sorte qu'elle reste la plus naturelle possible, mais nous devrions être aussi dans une proposition de voie alternative, et pas dans quelque chose qui se terminerait en disant : « nous ne voulons pas ceci, nous ne voulons pas cela, etc. » Certes, je reconnais que des propositions peuvent être intéressantes sur la Montée de la Boucle, par exemple. Après, sur les questions de stationnement, c'est encore autre chose.

Je tenais à m'exprimer et je réitère, à nouveau, mon plein soutien à l'ensemble des collègues qui ont rédigé ces amendements.

Et je tiens aussi à vous remercier pour le petit paragraphe que vous avez ajouté avant le délibéré sur les alternatives possibles. C'était un des points qu'il manquait. Merci.

M. LE MAIRE : Je note que vous remerciez l'ensemble des contributions, y compris celles de la majorité. J'y suis sensible. Monsieur MICHON, vous vouliez ajouter quelque chose avant de passer la parole à M. ATTAR BAYROU.

M. MICHON : Monsieur MATTEUCCI, si vous aviez assisté aux réunions publiques du mois d'avril... Vous y étiez... Celle du 28 était à la salle des fêtes donc vous n'étiez pas à la bonne adresse...

Vous auriez entendu ce que l'on a dit sur la voie lyonnaise 7 et sur les voies lyonnaises en général... Je vous réponds, puisque vous disiez ne pas savoir si la Ville s'oppose ou non à la voie lyonnaise 7.

M. LE MAIRE : Monsieur MATTEUCCI, supportez que l'on réponde à vos propos de comptoir - cela ne peut pas avoir d'autre terminologie - par rapport à des éléments qui sont factuels. On n'est pas au bar des amis ici ! On est au Conseil Municipal de Caluire et Cuire.

M. MATTEUCCI : Dès lors que vous m'appellez Monsieur MATTEUCCI, tout se passera bien.

M. MICHON : Concernant la voie lyonnaise 7, comme toutes les autres voies lyonnaises, la Ville de Caluire n'est pas opposée sur le principe. Vous le savez, en tant que cycliste, je serais bien idiot de ne pas être favorable à des aménagements cyclistes tels que les voies lyonnaises.

Simplement, à un moment donné, quand les voies lyonnaises sont amenées à passer sur nos territoires et à en dénaturer la configuration, en particulier la Voie verte, il me semble qu'il est de notre devoir d'élu - comme l'a dit M. FAIVRE - de sauver la Voie verte. Croyez-moi, nous sommes bien heureux si nous avons réussi, et nous l'espérons, à sauver la Voie verte. Je vous laisserai ensuite reprendre la parole sur les différents points. Certains laissent entendre que nous aurions fait une campagne de désinformation. Je note quand même, Monsieur FAIVRE, que vous tenez finalement compte des plus de 14 531 pétitionnaires. Vous avez dit que vous en preniez acte et que vous en teniez compte. Si vous en tenez compte, c'est qu'il y avait peut-être une raison pour que l'on s'oppose à un revêtement et un élargissement sur la Voie verte. J'ai bien pris note de votre remarque sur cela.

Sur les différents points, on n'y revient pas. Le principe était clair et a été édicté. Que ce soit de la désinformation, chacun emploiera le mot qu'il voudra. Le résultat est là. On a plus de 14 531 signatures pour dire non à l'élargissement de la Voie verte, et non à un revêtement en dur, quel qu'il soit, écologique ou non... C'est non à un revêtement en dur qui favoriserait la vitesse du vélo. Je pense qu'il n'y a pas besoin de chercher plus loin, et de dire que l'on a pinaillé ou cherché à désinformer. Les photographies qui ont été transmises par la Métropole montrant la Voie verte avec le mélange des vélos et piétons étaient assez claires. C'est ce que les Caluirards ne veulent pas.

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. ATTAR BAYROU qui doit également intervenir. Après, nous aurons le débat. Je veux juste simplement rappeler quelque chose. Madame LE CARPENTIER, vous évoquiez qu'il n'était pas bien grave d'artificialiser certaines parties de la Voie verte. Je vous rappelle que dans une cuillère à café - ce n'est pas bien grand - vous avez des milliers d'espèces et des millions d'éléments qui sont composés par rapport à la biodiversité. La biodiversité du sol est presque aussi importante que celle qui existe au-dessus du sol. Il ne faut jamais l'oublier. Pour nous, c'est un point important.
Monsieur ATTAR BAYROU, vous avez la parole, s'il vous plaît.

M. ATTAR BAYROU : Monsieur le Maire, mes chers collègues. A ce point de discussion, il y a deux choses. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, je vois tous les jours l'utilisation de la voie rapide à vélos rue Garibaldi. J'essaie de traverser. Déjà, il faut éviter les vélos, ensuite éviter les voitures pour essayer de se rendre d'un point à un autre. Il y a un problème de cohabitation et d'éducation des vélos, qui se croient maintenant un peu les rois du macadam, excusez-moi du terme.
La deuxième chose, mon expérience est aussi celle du parc de la Tête d'Or. Quand on parle de biodiversité, excusez, on l'a vécu au parc de la Tête d'Or, on a cultivé cette biodiversité, mais à un moment donné, dans ce très beau parc paysager, le troisième en Europe, le deuxième à avoir été construit en Europe, il n'y a pas de vélo. Il y a juste les vélos enfants et donc des promeneurs sereins.

M. MATTEUCCI : On ne doit pas aller au même endroit, alors !

M. ATTAR BAYROU : Excusez-moi, mais j'y ai travaillé pendant 20 ans.

M. MATTEUCCI : Il y a des vélos !

M. LE MAIRE : Laissez s'exprimer M. ATTAR BAYROU, s'il vous plaît.

M. ATTAR BAYROU : Si toutefois les vélos ont été remis, il faudrait pouvoir permettre aux piétons de pouvoir traverser les routes correctement, sans regarder à droite ou à gauche, car il y a un problème de sens de circulation des vélos.
Maintenant, je suis aussi un conducteur. Le conducteur a à se soucier des panneaux, des commandes, des feux, et maintenant on a à se soucier du double sens des vélos. Tant que l'on n'aura pas réglementé et régulé le transport et la circulation des vélos, Lyon sera de plus en plus, comme peut-être Caluire, une ville à la circulation anarchique. Il est temps de remettre de l'ordre dans tout cela. Une voie rapide ou une voie propre aux vélos, oui, mais organisée, qui ne prend pas sur le temps de promenade du piéton. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur MICHON, par rapport aux différentes interventions.

M. MICHON : Merci, Monsieur le Maire, je vais reprendre en effet quelques points qui ont pu être mentionnés dans les amendements, notamment concernant le souhait des piétons d'être séparés des cyclistes pour une meilleure sécurité, comme vous l'indiquiez. Je pense que les 14 531 personnes qui ont signé la pétition sont assez claires sur le fait qu'il ne faut pas toucher à la Voie verte. Sur cela, la réponse est donc donnée.

Sur la notion d'élargissement à 5 mètres de la Voie verte, là aussi, on a clairement indiqué que ce n'était pas un souhait. Je rappelle que pour la Métropole, ce ne sont pas 5 mètres, mais 7 mètres d'élargissement si l'on a une voie vélo et une voie cyclable. Vous pourrez reprendre les documents qui sont en ligne et qui nous ont été présentés au Copil en janvier.

Concernant la montée de la Boucle, je ne sais pas si vous êtes allés rencontrer les deux commerçants. En tout cas, j'ai pris la peine de m'y rendre. C'est réellement une difficulté. S'il n'y a plus les stationnements demain, je pense qu'il n'y aura plus les commerces non plus. Ce sont les discussions que l'on a pu avoir. N'oubliez pas qu'il y a aussi des habitants à cet endroit-là. Ils se garent ici. Il n'y a pas de cour ou de parking souterrain. Quelle solution leur apportez-vous ?

Je n'en ai pas pour eux. Il est donc nécessaire de maintenir ce stationnement. C'est pour cela que l'on propose la vélo-rue.

Sur les différents autres points, il y a l'avenue Marc Sangnier que vous souhaitez garder à sens unique parce qu'il y aurait soi-disant peu de circulation et que cela permettrait de préserver une fluidité. Or, le report de circulation sur les autres voiries, et en particulier dans le centre-bourg, va être relativement problématique, puisque ceux qui voulaient aller du Sud au Nord en passant par Marc Sangnier vont être détournés par le centre-bourg, ce qui fera encore plus de circulation à ce niveau-là. On passe, ceci étant dit, devant la rue Pierre Terrasse. Il me semble qu'il y a une école dans cette rue. Pourquoi cette augmentation de la circulation serait-elle à exclure chez les lycéens et pas aux abords de l'école primaire ? Je ne suis pas persuadé.

Quant aux différentes propositions que vous émettez dans votre point n°8 relatif aux alternatives, écoutez, vous aviez aussi la possibilité de les mettre en ligne sur le site de la concertation de la Métropole. Ce que vous avez fait. Je regrette que vous n'ayez pas reçu beaucoup de votes.

Nous sommes allés jusqu'à plus de 500 votes sur certaines de nos propositions. Après, peu importe, le but n'est pas de polémiquer, mais à un moment donné, il faut tenir compte des souhaits des uns et des autres sur ces différents sujets. Voilà les différents éléments que je voulais donner.

Monsieur ATTAR BAYROU, j'en suis confus, mais l'interdiction des vélos adultes - et encore une fois, c'est ce que je mettais dans mon amendement - cela reste problématique. Si vous accompagnez des enfants en bas âge sur la voie vélo, les laissez-vous aller seuls ? Y allez-vous à pied ? Interdire, interdire, interdire... on en a tous un peu jusque-là, avec tout ce que l'on peut nous mettre dans la tête, d'interdire ceci, d'interdire cela... Laissons un peu de liberté. Si chacun était un peu plus civique sur ses déplacements et sur son comportement, on ne serait pas amené à interdire ceci et cela.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, Monsieur ATTAR BAYROU.

M. ATTAR BAYROU : Monsieur MICHON, il est interdit d'interdire. C'était un slogan, mais à un moment donné, quand on n'interdit pas, qui règle la bienséance ? C'est aussi la police. Quelque part, les policiers municipaux auront à essayer d'arrêter les possibles contrevenants afin de savoir s'ils ont un vélo débridé ou pas débridé. Je leur souhaite beaucoup de courage.

Et en même temps, j'invite tous ceux qui le veulent au 178 rue Garibaldi, je leur paierai un café, on passe trois quarts d'heure, une heure devant et on verra. A un moment donné, il faut trancher. C'est notre rôle, en tant que membres de ce Conseil Municipal, d'adopter une politique. Comme l'on sait très bien que certains sont, soit mal élevés, soit mal éduqués, ou ont peu d'intérêt pour le voisin, on est donc obligé aussi d'interdire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur GILLARD, je pense que vous voulez intervenir, ou M. FAIVRE.

M. FAIVRE : J'interviens parce que M. GILLARD a une extinction de voix. Je le remplace ou en tout cas l'assiste. Pour les signataires, comment vous dire ? Comment ne pouvait-on pas signer la pétition telle qu'elle était présentée ? Vous avez mis les moyens. Vous avez quand même 9 pages dans Rythmes, des flyers, des tracts, un stand sur la Voie verte, de l'affichage sur les panneaux Decaux sur la face municipale. Il y a même eu des prises de position...

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas des panneaux Decaux. Ils n'ont rien à voir.

M. FAIVRE : Pardon, ce sont des panneaux d'affichage publicitaire. Vous avez même eu des prises de positions d'élus dans certaines associations, sans possibilité de répondre évidemment. Je trouve cela un peu forcé. Et puis en plus, pendant un temps, la pétition ne renvoyait même plus sur le dossier de concertation. Les gens signaient et avaient simplement connaissance des visuels et arguments alarmistes. Vous parliez de visuels, mais ceux qui ont été générés pour la pétition sont d'une part grossiers, trompeurs, mais aussi assez alarmistes. Je le regrette. En réalité, sur ce mouvement d'inquiétude, qui peut être légitime, toute cette campagne aurait pu simplement pointer du doigt la concertation, inviter les gens à contribuer, et pas seulement à cocher des petits points sur une pétition et des phrases qui, telles qu'elles étaient présentées, ne laissaient pas la possibilité de faire autrement.

Ensuite, pour finir et réagir sur les autres points, concernant les 7,50 mètres que vous évoquez, on est en phase de concertation et d'étude. Le projet peut évoluer et passer par exemple à 2,5 mètres plus 2,5 mètres, pour être sur un profil à 5 mètres, comme évoqué dans notre vœu.

Pour ce qui est du passage à sens unique de l'avenue Marc Sangnier, déjà c'est toujours une hypothèse. C'est important de le souligner. Cela sera soumis à des études complémentaires. Seulement, les premières études montrent que sur les heures de pointe, cela ne concerne pas tant de véhicules que cela. Les études vont peut-être conforter, ou non, cette hypothèse.

Enfin, pour ce qui est du nombre d'avis et de votes, on n'est pas à *The Voice* ici, ce n'est pas la quantité de votes qui compte, mais la qualité des propositions. Merci.

M. LE MAIRE : Bien, juste quelques éléments factuels, sinon, on peut y passer la soirée. Sur la concertation, "X. Gil". Je suppose que c'est Xavier GILLARD ? Vous avez émis quatre propositions : 10 votes, 6 votes, 2 votes et 4 votes. M. MICHON a émis 8 propositions sur la concertation organisée sur le site de la Métropole de Lyon : 215 votes, 243 votes, 214 votes, 503 votes, 282 votes, 211 votes, 285 votes et 471 votes. Alors, si effectivement le peuple qui ne pense pas comme vous, a tort, on peut aller très loin. Je pense que ce que vous dénoncez au quotidien en est l'illustration. C'est factuel. J'ai l'impression ce soir que l'on est dans le monde merveilleux des Bisounours. Quand j'entends vos propos, Monsieur FAIVRE, je rappelle tout simplement que si on prend ce qu'il y avait devant l'Infirmier protestante où, je ne sais par quelle magie effectivement on arrivait à supprimer 80 places, où même dans certaines options, il n'y avait même plus d'arrêt possible pour déposer simplement les malades pour qu'ils aillent en traitement. Tout cela est une réalité.

Par ailleurs, permettez-moi d'avoir des doutes quant au comptage. Il se trouve que l'on a posé notre propre compteur sur la Montée de la Boucle. Et quand on compte avec notre propre compteur, on trouve quatre fois moins de cyclistes que quand c'est la Métropole qui compte. Cela est factuel. Ce sont des choses tout à fait claires.

Je laisse peut-être M. MICHON compléter, s'il y a une ou deux interventions supplémentaires, mais ces éléments sont factuels.

M. MICHON : Je ne veux pas revenir sur l'ensemble des points, mais il y a eu une pétition qui a été lancée. Vous parlez de campagne de désinformation, de manipulation, de je ne sais quoi, que les personnes auraient été trompées. Très bien, c'est vous qui l'entendez ainsi. Je pense que ceux qui ont signé en ayant bien compris quel était le projet et bien compris que l'on n'était pas là pour détourner quelque information que ce soit entendront votre remarque. Les choses sont, il me semble, suffisamment claires, quand on dit que l'on s'oppose à la suppression des places de parking devant l'Infirmier protestante, que l'on ne souhaite pas l'élargissement et le revêtement - quel qu'il soit - sur la Voie verte, et que l'on ne souhaite pas le sens unique sur l'avenue Marc Sangnier. Je ne vois pas en quoi l'on est sûr de la campagne de désinformation ou de la manipulation d'opinion. Le résultat est là, il me semble, qu'il vous plaise ou non. C'est un résultat significatif relatif au souhait des habitants.

M. LE MAIRE : Voilà. Je note simplement que si l'on résume les points qui ont été évoqués, vous voulez utiliser la Voie verte, vous voulez l'agrandir, vous voulez bétonner une partie de la Voie verte, tout ou partie d'ailleurs. Ces choses sont factuelles et très claires.

C'est quand même un message. Vous ne revenez pas en arrière par rapport à ces sujets-là. Vous avez plus de 14 000 personnes qui ont signé la pétition. Il n'y a pas d'équivalent aujourd'hui sur la métropole pour une thématique qui regroupe autant de votes, et dans un délai très court. Cela s'est passé en 20 jours, un mois, maximum.

Dans l'approche qu'il y a, lorsque l'on a un tel succès et qu'il n'est pas pris en compte ! Je cite M. BAGNON, qui le disait sur le ton de la boutade lorsque nous en étions, lors de la première réunion, à 6 900 et des poussières, il a dit : « à 10 000, je retire. » Ah ! On est à 14 500 !

Cela veut bien dire que la réunion de présentation qui a eu lieu a été un succès. Là aussi, j'ai été très sensible aux documents de 4 ou 8 pages en papier glacé distribués par la Métropole dans toutes les boîtes aux lettres, avec les photographies... D'ailleurs, les photographies qui ont été présentées sont celles de la Métropole. Nous n'avons rien inventé. Malgré tout, cela a encore suscité des adhésions supplémentaires contre ce projet. On ne peut pas, à partir de là, dire que les dés étaient pipés.

Ce soir, puisque l'on est dans le monde merveilleux des Bisounours, on se dit que c'était bien, etc. Quelle réponse aurions-nous eu si nous n'avions rien fait, et si nous avions laissé les choses telles quelles ? Bien évidemment, nous sommes là aux services des Caluirards. Comme nous l'avons rappelé dans d'autres domaines, la majorité est présente sur tous les sujets qui concernent les Caluirards. Vous, vous êtes absents, en particulier les Verts et le Parti socialiste, sur des éléments majeurs qui constituent aujourd'hui le fonctionnement de la commune de Caluire et Cuire. Je vais laisser M. MICHON compléter et ensuite nous procéderons au vote.

M. TROTIGNON : Je souhaiterais intervenir.

M. LE MAIRE : Vous voulez intervenir, mais on n'y passera pas la journée. Ce qui a été indiqué est clair, je ne pense pas que l'on puisse évoquer 50 choses non plus. Allez-y, intervenez, je vous en prie.

M. TROTIGNON : Je voudrais réagir, puisque c'est un débat, nous réagissons aux propos des uns et des autres. Sur la désinformation, vous semblez douter, Monsieur MICHON, qu'effectivement des personnes se soient senties trompées. Oui, il y a des personnes qui se sont senties trompées. Je vous redonne quelques témoignages. Mme D., 70 ans...

M. LE MAIRE : Mme D... Cette dame a un nom ! Parce que M. X et Mme Y... Donnez un nom ! Qui est Mme D. ?

M. TROTIGNON : Non, parce que les gens ont peur, si vous voulez, de témoigner.

M. LE MAIRE : Mais ils ont peur de quoi ?

M. TROTIGNON : Non, Monsieur COCHET, si j'avais donné un nom, vous m'auriez dit le contraire, que je n'avais pas à citer le nom des personnes qui témoignent.

M. LE MAIRE : Si c'est Mme D, on la connaît, elle nous a écrit et donc nous avons retiré sa signature. Voilà...

M. TROTIGNON : Je continue. Mme D. 70 ans : *« J'ai signé la pétition distribuée samedi 8 avril sur la voie verte. Beaucoup de personnes discutaient et s'inquiétaient de lire sur le tract que la voie verte allait être transformée en autoroute à vélo. Cela m'a fait très peur à moi aussi, et je me disais que je ne pourrais plus aller m'y promener. Je regrette de ne pas avoir pris le temps de la réflexion. J'ai fait confiance, c'est la mairie, tout de même. »*

Mme V., 65 ans : *« j'habite Caluire depuis deux ans et je trouve très agréable de pouvoir aller marcher sur la voie verte. Lorsque j'ai reçu le tract dans ma boîte aux lettres, et que j'ai lu que la voie verte allait être transformée en autoroute à vélo, j'ai pris peur... »*

M. LE MAIRE : Ecoutez, je pense que l'on va maintenant se concentrer sur les éléments importants...

M. TROTIGNON : *« J'ai très peur ! J'ai tout de suite signé et rapporté le document à la mairie. J'ai fait confiance, je le regrette... »*

M. LE MAIRE : Les gens sont tétanisés... Ecoutez...

M. GILLARD : Monsieur COCHET, vous avez fait la même chose tout à l'heure. Vous avez fait votre liste, sans donner le nom des personnes. Nous vous avons écouté. Finissez d'écouter M. TROTIGNON.

M. LE MAIRE : Je croyais que vous aviez une extinction de voix, Monsieur GILLARD, je vois que ce n'est pas le cas. Je vais maintenant procéder au vote, chacun s'est exprimé.

M. TROTIGNON : Je voudrais faire une autre réponse par rapport au bétonnage.

M. FAIVRE : Monsieur COCHET, le débat n'est pas terminé. Le débat est donc clos ? Est-ce cela, Monsieur ? Le débat est clos, semble-t-il ?

M. LE MAIRE : S'il vous plaît. Je vais maintenant procéder au vote des différents éléments qui ont été proposés. D'abord, concernant l'amendement présenté par Monsieur Laurent MICHON au nom du groupe majoritaire. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'amendement proposé par M. MICHON est adopté à la majorité par
34 voix pour : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* »
6 voix contre : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »
2 abstentions : « *CALUIRE AU COEUR* »

Je vous remercie. Nous passons maintenant au vote sur les amendements présentés par M. GILLARD ou M. FAIVRE pour le groupe Urgence écologique et solidarités.

Concernant l'amendement n°1 de M. GILLARD, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

L'amendement N° 1 proposé par M. GILLARD est rejeté à la majorité par
36 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU COEUR* »
6 voix pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Je vous remercie, il est rejeté.

Concernant l'amendement n°2 de M. GILLARD, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement N° 2 proposé par M. GILLARD est rejeté à la majorité par
36 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU COEUR* »
6 voix pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

L'amendement est rejeté.

Concernant l'amendement n°3 de M. GILLARD qui est pour ? Qui est contre ?

L'amendement N° 3 proposé par M. GILLARD est rejeté à la majorité par
36 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU COEUR* »
6 voix pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Il est rejeté.

Concernant l'amendement n°4 de M. GILLARD, qui est pour ? Contre ?

L'amendement N° 4 proposé par M. GILLARD est rejeté à la majorité par
36 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU COEUR* »
6 voix pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Il est rejeté.

Concernant enfin l'amendement n°5 proposé par M. GILLARD, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement N° 5 proposé par M. GILLARD est rejeté à la majorité par
36 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU
COEUR* » +
6 voix pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST
POSSIBLE !* »

L'amendement est rejeté.

Ensuite, concernant le sous-amendement proposé par M. MICHON à l'amendement n°1 de M. ATTAR BAYROU.

M. FAIVRE : S'il vous plaît, nous demandons une interruption de séance.

M. LE MAIRE : Quand le vote est lancé, c'est trop tard. Il faut le demander avant.

Concernant le sous-amendement proposé par M. MICHON à l'amendement n°1 de M. ATTAR BAYROU, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le sous-amendement proposé par M. MICHON à l'amendement N° 1 de M. ATTAR BAYROU est adopté à la majorité par
34 voix pour : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* »
6 voix contre : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST
POSSIBLE !* »
2 abstentions : « *CALUIRE AU COEUR* »

Le sous-amendement proposé par M. MICHON est donc adopté.
L'amendement n°1 proposé par le groupe Caluire au Cœur se trouve donc complété.

Je mets donc à présent aux voix l'amendement n°1 de M. ATTAR BAYROU tel que modifié à l'instant par le sous-amendement adopté par le Conseil Municipal. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement N° 1 proposé par M. ATTAR BAYROU est adopté à la majorité par
36 voix pour : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU
COEUR* »
5 voix contre : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* »
1 abstention : « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Je vous remercie. L'amendement n°1 de Caluire au Cœur, tel que modifié par le Conseil Municipal sur proposition de M. MICHON est adopté et vient donc compléter le projet de délibération.

Nous passons ensuite à l'amendement n°2 de M. ATTAR BAYROU. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement N° 2 proposé par M. ATTAR BAYROU est rejeté à la majorité par
40 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *URGENCE
ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »
2 voix pour : « *CALUIRE AU COEUR* »

Je vous remercie, l'amendement est rejeté.

Concernant l'amendement n°3 de M. ATTAR BAYROU, qui est pour ? Contre ?

L'amendement N° 3 proposé par M. ATTAR BAYROU est rejeté à la majorité par
40 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *URGENCE
ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »
2 voix pour : « *CALUIRE AU COEUR* »

L'amendement est rejeté.

Concernant l'amendement n°4 de M. ATTAR BAYROU, qui est pour ? Contre ?

L'amendement N° 4 proposé par M. ATTAR BAYROU est rejeté à la majorité par
40 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *URGENCE
ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »
2 voix pour : « *CALUIRE AU COEUR* »

L'amendement est rejeté.

A présent, nous allons pouvoir voter sur le **rapport 2023-055**. Ce rapport a été complété par l'amendement de M. MICHON et l'amendement n°1 de M. ATTAR BAYROU, tel qu'amendé lui-même par le sous-amendement de M. MICHON. Concernant ce texte complété, qui est pour ? Contre ?

ADOpte A LA MAJORITE
PAR 36 VOIX POUR : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* » + « *CALUIRE AU
COEUR* »
6 CONTRE : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE, C'EST
POSSIBLE !* »

Il est adopté, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. Excusez-moi, il y a les vœux qui ont été également émis.

M. FAIVRE : S'il vous plaît, nous souhaiterions donc une interruption de séance de 10 minutes, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Accordée.

M. FAIVRE : Merci.

Interruption de séance.

Reprise de séance

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, nous allons reprendre le cours de ce Conseil avec notamment un premier vœu qui porte le numéro 2023_056 intitulé « Harmoniser et apaiser les déplacements entre tous les usagers de la Voie verte », proposé par Urgence écologique et Solidarités à Caluire et Cuire. Vous avez la parole pour présenter ce vœu, je vous en prie.

M. FAIVRE : Merci pour cette interruption de séance. M. TROTIGNON va réagir avant cela.

M. TROTIGNON : Nous allons retirer notre vœu, mais je souhaitais réagir sur la question du soi-disant bétonnage et de la soi-disant artificialisation de la Voie verte, puisque vous nous avez interrompu tout à l'heure.

On a donc un projet de VL7 qui, soi-disant, selon les dires de la pétition, artificialiserait...

M. LE MAIRE : Je suis désolé, Monsieur TROTIGNON. Je suis désolé, il y a des règles. On est en train de présenter un vœu. Présentez donc le vœu que vous souhaitez. A moins que vous n'ayez du mal à assumer le fait que vous vouliez agrandir la Voie verte, etc....

M. TROTIGNON : N'inventez rien, Monsieur COCHET, n'inventez rien.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'un ordre du jour d'un Conseil Municipal ce n'est pas n'importe quoi.

M. TROTIGNON : Le souci est que vous nous coupez la parole, vous l'avez fait à plusieurs reprises.

M. LE MAIRE : Je vous demanderais de présenter votre vœu et d'intervenir par rapport à ce vœu. Vous avez donc la parole concernant le vœu que vous devez présenter.

M. TROTIGNON : Couper la parole en pleine intervention, ce n'est pas cool, comme le disait M. MANINI très justement l'autre jour à l'occasion d'un Conseil. On est constamment avec une parole coupée. Ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle simplement le fonctionnement d'un Conseil Municipal. S'il vous plaît, vous intervenez sur le rapport 2023_056 concernant le vœu que vous avez émis, intitulé "harmoniser et apaiser les déplacements entre tous les usagers de la Voie verte".

M. TROTIGNON : Nous avons largement abordé les sujets qui sont dans ce vœu au cours du débat et au cours de nos amendements. Nous avons donc fait le choix de retirer ce vœu.

M. LE MAIRE : Très bien. Il n'y a pas même de vote étant donné que vous retirez le vœu. Je vous remercie. Nous poursuivons avec le rapport suivant « Vœu du Conseil Municipal – Déploiement de stations Vélo'v à Caluire et Cuire ».

Sur ce vœu proposé conformément à notre règlement intérieur par la majorité qui prendra donc le numéro 2023_056, je cède la parole à M. MICHON.

N° D2023_056 VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL _ DÉPLOIEMENT DE STATIONS VÉLO'V À CALUIRE ET CUIRE

M. MICHON :

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant :

Consciente de l'évolution des attentes et besoins des Caluirards en termes de mobilité, et toujours soucieuse de faciliter leur quotidien, la Ville de Caluire et Cuire est aujourd'hui la seule commune de la Métropole, avec Lyon, à offrir l'ensemble des alternatives aux véhicules particuliers. Ainsi les habitants ont-ils à disposition, pour leurs déplacements, les voitures en auto-partage sans station de l'opérateur Léo&Go, les trottinettes en libre-service Dott et les Vélo'v.

Si l'offre automobile et trottinette est aujourd'hui satisfaisante, puisqu'elle irrigue l'intégralité du territoire communal, ce n'est en revanche pas le cas des stations Vélo'v qui, au nombre de 5, sont clairement insuffisantes pour répondre à la demande des Caluirards dans tous les quartiers, et en particulier les plus éloignés de la ville de Lyon.

A l'occasion de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal avait sollicité la Métropole de Lyon pour la création d'une quinzaine de stations Vélo'v supplémentaires. Cette demande avait par ailleurs été réitérée dans un vœu le 17 octobre dernier.

Notre appel est à ce jour resté sans suite. Le financement du déploiement et de l'amélioration du réseau repose en grande partie sur la publicité. Force est de constater que l'évolution du réseau Vélo'v est suspendue au bon vouloir de l'exécutif NUPES de la Métropole de Lyon, dont la position doctrinaire contre toute forme de publicité prive les Caluirards de nouvelles stations.

A l'heure où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau express vélo de 250 km autour de 13 lignes baptisées les Voies Lyonnaises, il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte notre demande d'installation de stations Vélo'v, qui doit justement permettre aux habitants qui n'ont pas de vélo particulier de pouvoir eux aussi profiter de ces nouvelles infrastructures.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire demandent solennellement à la Métropole, par le vote de ce vœu, de créer de nouvelles stations Vélo'v à Caluire et Cuire, notamment aux emplacements suivants : Hôtel de Ville-Radiant, Centre Bourg, place du Vernay, place Gutenberg, square Brosset, square Elie Vignal, quai Clémenceau vers le pont Paul Bocuse et au bas de la montée Castellane, place Foch, chemin Petit, chemin de Vassieux/Bel Air, route de Strasbourg, rue Pasteur, montée des Forts, square Lassagne, Gymnase André Cuzin, Piscine Isabelle-Jouffroy, Gymnase Charles Sénard, Gymnase Lachaise.

*Il est demandé au Conseil Municipal :
- de se prononcer sur ce vœu.*

M. MICHON : Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant. Consciente de l'évolution des attentes et des besoins des Caluirards en termes de mobilité, et toujours soucieuse de faciliter leur quotidien, la Ville de Caluire et Cuire est aujourd'hui la seule commune de la Métropole, avec Lyon, à offrir l'ensemble des alternatives aux véhicules particuliers. Ainsi les habitants ont-ils à disposition, pour leurs déplacements, les voitures en auto-partage sans station de l'opérateur Léo&Go, les trottinettes en libre-service Dott et les Vélo'v.

Si l'offre automobile et trottinette est aujourd'hui satisfaisante, puisqu'elle irrigue l'intégralité du territoire communal, ce n'est en revanche pas le cas des stations Vélo'v qui, au nombre de 5, sont clairement insuffisantes pour répondre à la demande des Caluirards dans tous les quartiers, et en particulier les plus éloignés de la ville de Lyon.

A l'occasion de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal avait sollicité la Métropole de Lyon pour la création d'une quinzaine de stations Vélo'v supplémentaires. Cette demande avait par ailleurs été réitérée dans un vœu le 17 octobre dernier.

Notre appel est à ce jour resté sans suite. Le financement du déploiement et de l'amélioration du réseau repose en grande partie sur la publicité. Force est de constater que l'évolution du réseau Vélo'v est suspendue au bon vouloir de l'exécutif NUPES de la Métropole de Lyon, dont la position doctrinaire contre toute forme de publicité prive les Caluirards de nouvelles stations.

A l'heure où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau express vélo de 250 km autour de 13 lignes baptisées les Voies Lyonnaises, il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte notre demande d'installation de stations Vélo'v, qui doit justement permettre aux habitants qui n'ont pas de vélo particulier de pouvoir eux aussi profiter de ces nouvelles infrastructures.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire demandent solennellement à la Métropole, par le vote de ce vœu, de créer de nouvelles stations Vélo'v à Caluire et Cuire, notamment aux emplacements suivants : Hôtel de Ville-Radiant, Centre Bourg, place du Vernay, place Gutenberg, square Brosset, square Elie Vignal, quai Clémenceau vers le pont Paul Bocuse et au bas de la montée Castellane, place Foch, chemin Petit, chemin de Vassieux/Bel Air, route de Strasbourg, rue Pasteur, montée des Forts, square Lassagne, Gymnase André Cuzin, Piscine Isabelle-Jouffroy, Gymnase Charles Sénard, Gymnase Lachaise. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur MICHON. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. FAIVRE et ensuite M. MATTEUCCI.

M. FAIVRE : Merci. A la lecture de ce vœu, nous n'allons pas spécifiquement nous y opposer, puisque nous avons déjà encouragé le déploiement des stations Vélo'v à Caluire et Cuire.

Par contre, on est un peu contraint de vous soumettre des amendements. Typiquement, enlever sur le paragraphe 5 la phrase que je cite : « *force est de constater que l'évolution du réseau Vélo'v est suspendue au bon vouloir de l'exécutif NUPES de la Métropole de Lyon, dont la position doctrinaire contre toute forme de publicité prive les Caluirards de nouvelles stations.* » et supprimer ensuite la phrase qui suit : « *il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte.* »

Ce qui permettrait d'avoir la phrase plus simple : « *à l'heure actuelle où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau Express vélo de 250 km autour de 13 lignes baptisées les voies lyonnaises, nous réitérons notre demande d'installation de stations Vélo'v, qui doit justement permettre aux habitants...* ».

Nous sommes obligés de réagir. Il me semble que sur ce point - on l'a déjà évoqué ici - le contrat avec J.C. DECAUX a démarré en 2017 et court jusqu'en 2032. On a déjà fait une intervention sur cela. Il prévoyait 80 nouvelles stations qui ont toutes été déployées. Le contrat établi par la majorité précédente ne prévoit pas la création de bornes Vélo'v supplémentaires. Ce n'est en l'état pas possible pour cette raison et c'est normal qu'il n'y en ait pas eu de nouvelles.

Par contre, il est possible qu'il y en ait des nouvelles et il faut renouveler ce vœu. C'est logique, puisque la Métropole travaille justement dans ce sens avec l'exploitant du service, afin de développer et d'augmenter la possibilité de le faire, mais vous vous rendez bien compte que cela prend du temps.

Je me permets d'ailleurs de remercier les services techniques, à la fois de la Mairie de Caluire et Cuire et les services techniques de la Métropole, qui travaillent d'arrache-pied, tant pour un projet que pour l'autre. Il faut y penser.

Petite précision, peut-être, je ne sais pas sous quelle forme, mais il s'agirait de demander pour l'Hôtel de Ville et le Radiant, qui souffrent de logiques d'accès, notamment pour les spectacles, qu'il y ait une station un peu plus conséquente avec plus de vélos, pour répondre à une demande et soulager le besoin en stationnement qui découle sur du stationnement sauvage. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur MATTEUCCI.

M. MATTEUCCI : Merci. A la lecture de ce vœu, j'apporterais des amendements identiques à ceux de M. FAIVRE, si ce n'est peut-être une modification sur le paragraphe qui démarre par : « *notre appel est à ce jour resté sans suite.* » Je ne garderais que cette phrase et supprimerais la partie qui va du « *financement du déploiement, etc* » jusqu'à « *prive les Caluirards de nouvelles stations* ». Et dans le paragraphe suivant, je propose comme amendement que nous puissions écrire à la place de : « *à l'heure où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau express* » plutôt : « *à l'heure où la Métropole développe la création de son réseau Vélo express [...] voies lyonnaises* » et d'enlever la phrase « *il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte notre demande* ». Je remplacerais par « *nous renouvelons notre demande d'installation de stations Vélo'v.* ».

Ce sont les propositions d'amendement que je ferais par rapport à ce vœu. On a toujours souhaité l'installation de Vélo'v, même si l'on sait qu'il y a des contraintes, cela paraît quand même intéressant dans le cadre du plan Vélo. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets d'abord aux voix les amendements du groupe de M. GILLARD. Qui est pour ces amendements ? Qui est contre ?

Les amendements proposés par le groupe de M. GILLARD sont rejetés par :

34 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET* »

8 pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE AU COEUR* » +
« *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Les amendements sont rejetés.

Concernant les amendements de M. MATTEUCCI, qui est pour ? Qui est contre ?

Les amendements proposés par M. MATTEUCCI sont rejetés par :

34 voix contre : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* »

8 pour : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE AU COEUR* » +
« *CALUIRE, C'EST POSSIBLE !* »

Les amendements sont rejetés.

Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

ADOpte A LA MAJORITE

PAR 36 VOIX POUR : « CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET » + « CALUIRE AU COEUR »

5 CONTRE : « URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES »

1 ABSTENTION : « CALUIRE, C'EST POSSIBLE ! »

Je vous remercie, ce vœu est donc adopté.

Nous poursuivons avec le vœu sur la création d'un aménagement de la voie lyonnaise n°7. Pour ce dernier vœu de la soirée, qui prendra le numéro de délibération 2023-057, je laisse la parole à M. ATTAR BAYROU. Vous avez la parole.

N° D2023_057 VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL _ CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT DE LA VOIE LYONNAISE N°7

M. ATTAR BAYROU

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le Groupe « Caluire au Cœur » propose ainsi le vœu suivant :

Le groupe Caluire Au Cœur souhaite rappeler en préambule son soutien à cette très belle invention depuis 1806 qu'a été le moteur à explosion par les Frères Niépce. Il a été décliné sous différentes formes et a notamment équipé et constitué les pièces maîtresses de nos voitures et moyens de transport.

Cette invention a permis un bond considérable dans l'évolution de nos sociétés. Nous ne devons pas la négliger, à l'heure où bon nombre souhaite décarboner notre atmosphère et donc jeter au rebut cette invention. Elle ne peut être que conservée et améliorée afin de produire plus efficace, moins polluant et moins contraignant.

Par ordre croissant de l'importance des transports, celui pédestre reste le plus utilisé, suivi par les transports en commun, la voiture et, enfin, la trottinette et le vélo. Ce dernier reste quant à lui un mode de transport marginal qui n'a d'écologique que le nom ou la volonté de certains. Du fait de sa composition en fer ou en carbone, l'utilisation d'huile pour son fonctionnement ou de batterie, même s'il est appelé mode doux, il n'en est pas moins un transport comme les autres et pas plus vertueux. Si certains exécutifs ont décidé de transformer nos modes de transport sans peu de concertation et en l'absence de considération au vu de l'intérêt général, il est souhaitable de revenir à une politique beaucoup plus raisonnable prenant en compte l'avis de chacun et une vue d'ensemble sur un schéma de transport pour plusieurs décennies (si nos grands anciens parisiens ne s'étaient pas projetés dans l'avenir il y a plus de 100 ans, aurions-nous le métro, ses 309 stations et ses 16 lignes).

Dans ce vœu, nous souhaiterions introduire certaines notions qui doivent prévaloir à l'utilisation de vélos et à son organisation dans le schéma du transport, une obligation de réglementation passant par un permis, un contrôle technique, l'obligation d'observer le strict code de la route et voir des bons usages tout en respectant le droit des piétons, moyen le plus écologique de transport, de pouvoir en toute sécurité se mouvoir et de se déplacer.

Si notre conseil municipal n'est pas compétent sur ces différents points, nous soumettons à votre approbation symbolique ce vœu, et souhaitons que le financement utilisé pour ces voies cyclables soit consacré à l'allongement des lignes B et C du métro, transport d'intérêt général étant le plus efficace en nombre de passagers et personnes transportés. Nous souhaitons qu'au vu de ce projet, il soit construit des voies pédestres propres permettant le déplacement dans toute la métropole, en toute sécurité, de ceux qui le souhaitent.

Enfin, notre groupe souhaite que, sur la voie verte, les vélos adultes soient interdits, qu'elle reste un espace arboré, végétalisé et naturel permettant aussi aux piétons de pouvoir l'emprunter à titre individuel ou en famille, tout en préservant la biodiversité. Que cette voie verte soit agrandie de façon à créer une ceinture autour de l'espace dit des Maraîchers pour permettre la future création d'un parc paysager qui pourrait être le 4ème poumon de l'agglomération. Le bouclage de la voie verte, en passant par l'Avenue du Maréchal Leclerc, éviterait aux piétons de faire des allers-retours et organiserait un sens de promenade.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE SE PRONONCER sur ce vœu.

M. ATTAR BAYROU : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer de bien terminer la soirée. Le groupe Caluire au Cœur souhaite rappeler, en préambule, son soutien à cette très belle invention depuis 1806 qu'a été le moteur à explosion par les Frères Niepce, 1, 3, 4, 2. Il a été décliné sous différentes formes, et a notamment équipé et constitué les pièces maîtresses de nos voitures et moyens de transport.

Cette invention a permis un bond considérable dans l'évolution de nos sociétés. Nous ne devons pas la négliger, à l'heure où bon nombre souhaite décarboner notre atmosphère, et donc jeter au rebut cette invention. Elle ne peut être que conservée et améliorée, afin de produire plus efficacement, moins polluant et moins contraignant.

Par ordre croissant de l'importance des transports, le piéton reste le plus utilisé, suivi du transport en commun, la voiture et, enfin, les trottinette et les vélos. Ce dernier reste quant à lui un mode de transport marginal, qui n'a d'écologique que le nom ou la volonté de certains. Du fait de sa composition en fer ou en carbone, il utilise des huiles pour son fonctionnement et des batteries. Même s'il est appelé mode doux, il n'en est pas moins un transport comme les autres et pas plus vertueux. Si certains exécutifs ont décidé de transformer nos modes de transport avec peu de concertation et en l'absence de considération au vu de l'intérêt général, il est souhaitable de revenir à une politique beaucoup plus raisonnable, prenant en compte l'avis de chacun et une vue d'ensemble sur un schéma de transports pour plusieurs décennies. Si nos grands anciens parisiens ne s'étaient pas projetés dans l'avenir il y a 100 ans, aurions-nous le métro, ses 309 stations et ses 16 lignes ?

Dans ce vœu, nous souhaiterions introduire certaines notions qui doivent prévaloir à l'utilisation du vélo et à son organisation dans le schéma des transports : une obligation de réglementation passant par un permis, un contrôle technique, l'obligation d'observer le strict code de la route, et un bon usage, tout en respectant le droit de tous et notamment des piétons - moyen le plus écologique de transport - de pouvoir en toute sécurité se mouvoir et se déplacer.

Si notre Conseil Municipal n'est pas compétent sur ces différents points, nous soumettons à votre approbation symbolique ce vœu, souhaitant que le financement utilisé pour cette voie cyclable soit consacré à l'allongement des lignes B et C du métro, transport d'intérêt général étant le plus efficace en nombre de passagers et en personnes transportées. Nous souhaitons qu'au vu de ce projet, il soit construit des voies piétonnes propres, permettant donc le déplacement dans toute la métropole, en toute sécurité, pour ceux qui le souhaitent.

Enfin, notre groupe souhaite que, sur la Voie verte, les vélos adultes soient interdits, qu'elle reste un espace arboré, végétalisé et naturel, permettant aussi aux piétons de pouvoir l'emprunter à titre individuel ou en famille, tout en préservant la biodiversité. Que cette Voie verte soit agrandie de façon à créer une ceinture autour de l'espace dit des Maraîchers permettant la future création d'un parc paysager qui pourrait être le quatrième poumon de l'agglomération. Le bouclage de cette Voie verte, en passant par l'Avenue du Maréchal Leclerc, éviterait donc aux piétons de faire des allers-retours en organisant un sens de promenade.

Voici, mes chers collègues, Monsieur le Maire, le vœu que le groupe Caluire au Cœur souhaite soumettre à votre approbation.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

REJETÉ A LA MAJORITE

PAR 6 VOIX CONTRE : « *URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES* » + « *CALUIRE C'EST POSSIBLE !* »

2 POUR : « *CALUIRE AU COEUR* »

34 ABSTENTIONS : « *CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT* »

Ce vœu n'est pas adopté.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 5 juin.

Et je vous rappelle également le grand pique-nique sur la Voie verte qui se tiendra donc fin juin également.

Bonne soirée à vous tous, merci.

La séance est levée à 20 h 40.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023



Publié le **03 MAI 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 26 avril 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_055

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET
AVIS DE LA VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE SUR
LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA
VOIE LYONNAISE N°7

Etaient présents :
M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON
M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. COUTURIER (par proc. à M. THEVENOT), M. JOUBERT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LINARES (par proc. à Mme GOYER), M. PROTHERY (par proc. à Mme BRAC DE LA PERRIERE), Mme CORRENT (par proc. à Mme CHANDIA), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. AURELLE (par proc. à M. JOINT)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le **31/05/23**
Identifiant de l'Acte :
069-2163-00340-20230502-D2023-055-DE

Rapport de : Laurent MICHON

La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes et, pour y parvenir, d'aménager un réseau express vélo de 13 lignes et 250 km appelé les Voies lyonnaises.

Dans ce cadre, elle a porté à la concertation du 27 mars au 28 avril 2023, conformément aux prescriptions de l'article L103-2 3° du Code de l'Urbanisme, le projet de Voie Lyonnaise n°7 nord qui prévoit de traverser Caluire et Cuire via la Voie verte, depuis la Croix-Rousse, jusqu'à Rillieux-la-Pape.

Les objectifs de cette concertation ont été fixés par l'arrêté n°2023-02-27-R-0127 du Président de la Métropole :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter

Ainsi, les Caluirards ont-ils été invités à faire part de leur avis, par écrit, notamment sur un registre spécifique « dossier administratif de concertation préalable », mais aussi sur internet sur la plateforme dédiée de la Métropole (<https://jeparticipe.grandlyon.com>) et au cours d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le 5 avril 2023.

Une réunion publique a également été organisée à l'initiative de la Ville de Caluire et Cuire à la fin de la concertation, le vendredi 28 avril.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2009-130 intitulée « Préservation de la Voie de la Dombes de Caluire et Cuire » adoptée à l'unanimité,

Considérant le souhait de la Ville de limiter l'artificialisation des espaces naturels,

Considérant les efforts de la Ville pour encourager la biodiversité ainsi que la création et le maintien de corridors écologiques,

Considérant le souhait de la Ville de ne pas restreindre l'accès aux services publics et commerces,

Considérant le contrat de plan Etat-Région Auvergne Rhône Alpes qui dans son volet métropolitain valide l'implantation d'un lycée en lieu et place du siège d'APICIL,

Considérant le projet de la Ville de transformer le parking privé de 300 places d'APICIL sur l'avenue Marc Sangnier en parking public,

Considérant le souhait de la Ville d'offrir aux cyclistes des alternatives à la Voie verte pour traverser la ville sur des pistes cyclables sur voirie, tout en renforçant les itinéraires cyclables pour l'ensemble des Caluirards,

Considérant qu'au cours de la concertation, plusieurs points saillants sont apparus et ont mis en exergue que si le tracé prévu initialement par la Métropole était retenu tel quel, il viendrait profondément bouleverser la qualité et le cadre de vie des Caluirards,

Considérant qu'au cours de la concertation, plus de 13 000 Caluirards, Croix-Roussiens, Rilliards, Sathonards et habitants du Grand Lyon ont tenu à marquer leur attachement à la Voie verte dans son état naturel actuel,

Vu les propositions émises durant la concertation et les études réalisées par les services techniques de la Ville,

La Ville de Caluire et Cuire a présenté les contributions suivantes aux Caluirards lors de la réunion publique du 28 avril dernier :

1) Voie verte

La Ville de Caluire et Cuire est fermement opposée à l'élargissement de la Voie verte qui supprimerait des espaces verts et altérerait la biodiversité ainsi qu'à un quelconque revêtement qui favoriserait l'augmentation de la vitesse des cyclistes.

La priorité sur la Voie verte doit être laissée aux piétons.

La Ville de Caluire et Cuire rappelle l'interdiction de toutes les trottinettes et vélos à assistance électrique débridés sur l'ensemble de son territoire.

2) Commerces bas de la Montée de la Boucle

Le maintien du stationnement en bas de la Montée de la Boucle est nécessaire pour assurer la pérennité des deux commerces, qui assurent notamment des points relais colis : Le repère du Geek et Les Caves de la Boucle. Il est proposé de créer une vélo-rue sans supprimer le stationnement. Cette portion de rue est adaptée à ce type d'aménagement en raison du faible passage de véhicules.

3) Montée de la Boucle

La piste cyclable doit être maintenue dans sa configuration actuelle sans toucher aux buttes roues existant à droite en montant qui peuvent être utilisées par les usagers comme zone de refuge lors du passage d'un véhicule de secours.

4) Boulevard des Canuts

La création de la piste cyclable devant l'immeuble en construction au 350 boulevard des Canuts doit inclure une zone de livraison pour le commerce de proximité et une zone de dépose-minute pour la crèche. Le cheminement des piétons doit également être regardé avec attention surtout en sortie de la traboule qui assure la liaison entre le 53-55 rue Côte et le 370-376 boulevard des Canuts.

5) Place Jules Ferry

La traversée de la place Jules Ferry doit prendre en compte la présence des piétons et des plantations existantes.

6) Chemin du Penthod

Il est bien noté la prise en compte de la demande de la Ville de Caluire et Cuire de maintenir le stationnement existant indispensable pour l'Infirmier protestante avec la création d'une vélo-rue sur cette partie du tracé.

7) Avenue Marc Sangnier

L'avenue Marc Sangnier va accueillir prochainement un lycée et un parking public de 300 places (à la place des bâtiments et du parking existants d'APICIL). Elle doit rester à double sens. Il est possible de conserver un double sens automobile et de créer une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large le long de la butte de la Voie verte.

8) Alternative à la Voie verte

Les cyclistes qui le souhaitent doivent pouvoir continuer à passer par la Voie verte à vitesse modérée, sur son revêtement actuel, en rappelant la priorité des piétons. Cependant, un itinéraire alternatif, sur voirie, doit pouvoir être proposé aux vélotafeurs qui souhaitent traverser rapidement la ville de Caluire et Cuire du nord au sud et vice-versa.

L'itinéraire alternatif sur voirie serait la conservation du double sens pour les automobiles sur l'avenue Marc Sangnier et la rue de l'Avenir Croix-roussien avec la création d'une piste bidirectionnelle de 3 m de large le long de la voie verte, jusqu'au chemin de Cachepieu. Cet itinéraire pourrait notamment être complété par une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens sud-nord qui emprunterait l'avenue Marc Sangnier, la rue des Combattants d'AFN, l'avenue Louis Dufour, le chemin de Crépieux et l'avenue Général Leclerc. Dans le sens nord-sud, la piste unidirectionnelle pourrait notamment suivre l'avenue Général Leclerc, la place Maréchal Foch, la rue Pasteur et le chemin de Cachepieu.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 6 contre,

- D'ACTER ces propositions;

- DE RÉITÉLER sa volonté de sanctuarisation de la Voie verte dans son état naturel actuel et son opposition à toute forme d'élargissement et d'artificialisation;

- DE SOLLICITER de la Métropole qu'elle fasse réaliser par un organisme indépendant une étude d'impact environnemental, notamment sur la biodiversité, ainsi qu'une étude sur le trafic et le stationnement automobile.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAI 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023



Publié le 03 MAI 2023

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 26 avril 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_056

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DÉPLOIEMENT DE
STATIONS VÉLO'V À
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents :
M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON
M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. COUTURIER (par proc. à M. THEVENOT), M. JOUBERT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LINARES (par proc. à Mme GOYER), M. PROTHERY (par proc. à Mme BRAC DE LA PERRIERE), Mme CORRENT (par proc. à Mme CHANDIA), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. AURELLE (par proc. à M. JOINT)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 31/05/23.....

Identifiant de l'Acte :

063-21630340-20230502-2023-056-D

Rapport de : Laurent MICHON

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant :

Consciente de l'évolution des attentes et besoins des Caluirards en termes de mobilité et toujours soucieuse de faciliter leur quotidien, la Ville de Caluire et Cuire est aujourd'hui la seule commune de la Métropole, avec Lyon, à offrir l'ensemble des alternatives aux véhicules particuliers. Ainsi les habitants ont-ils à disposition, pour leurs déplacements, les voitures en auto-partage sans station de l'opérateur Léo&Go, les trottinettes en libre service Dott et les Vélo'v.

Si l'offre automobile et trottinette est aujourd'hui satisfaisante puisqu'elle irrigue l'intégralité du territoire communal, ce n'est en revanche pas le cas des stations Vélo'v qui, au nombre de 5, sont clairement insuffisantes pour répondre à la demande des Caluirards dans tous les quartiers, et en particuliers les plus éloignés de la ville Lyon.

A l'occasion de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal avait sollicité la Métropole de Lyon pour la création d'une quinzaine de stations Vélo'v supplémentaires. Cette demande avait par ailleurs été réitérée dans un vœu le 17 octobre dernier.

Notre appel est à ce jour resté sans suite. Le financement du déploiement et de l'amélioration du réseau repose en grande partie sur la publicité. Force est de constater que l'évolution du réseau Vélo'v est suspendue au bon vouloir de l'exécutif NUPES de la Métropole de Lyon dont la position doctrinaire contre toute forme de publicité prive les Caluirards de nouvelles stations.

A l'heure où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau express vélo de 250 km autour de 13 lignes baptisées les Voies Lyonnaises, il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte notre demande d'installation de stations Vélo'v qui doit justement permettre aux habitants qui n'ont pas de vélo particulier de pouvoir eux aussi profiter de ces nouvelles infrastructures.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire, demandent solennellement à la Métropole, par le vote de ce vœu, de créer de nouvelles stations Vélo'v à Caluire et Cuire, notamment aux emplacements suivants : Hôtel de Ville-Radiant, Centre Bourg, place du Vernay, place Gutenberg, square Brosset, square Elie Vignal, quai Clemenceau vers le pont Paul Bocuse et au bas de la montée Castellane, place Foch, chemin Petit, chemin de Vassieux/Bel Air, route de Strasbourg, rue Pasteur, montée des Forts, square Lassagne, Gymnase André Cuzin, Piscine Isabelle-Jouffroy, Gymnase Charles Sénard, Gymnase Lachaise...

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 5 contre et 1 abstention(s),

- D'ADOPTER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



03 MAI 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023

Publié le **03 MAI 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 26 avril 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_057

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL _ CRÉATION
D'UN AMÉNAGEMENT DE
LA VOIE LYONNAISE N°7

Etaient présents :
M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M.
CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme
DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme
COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT,
Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI,
M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON
M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. COUTURIER (par proc. à M. THEVENOT),
M. JOUBERT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL),
M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LINARES (par proc. à Mme GOYER), M.
PROTHERY (par proc. à Mme BRAC DE LA PERRIERE), Mme CORRENT (par proc. à
Mme CHANDIA), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme
LE CARPENTIER), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. AURELLE (par proc.
à M. JOINT)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **30/5/23**.....

Identifiant de l'Acte :

063-21690345-20230502-D2023-057-3E

Rapport de : Laurent ATTAR BAYROU

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le Groupe « Caluire au Cœur » propose ainsi le vœu suivant :

Le groupe Caluire Au Cœur souhaite rappeler en préambule son soutien à cette très belle invention depuis 1806 qu'a été le moteur à explosion par les Frères Niépce. Il a été décliné sous différentes formes et a notamment équipé et constitué les pièces maîtresses de nos voitures et moyens de transport.

Cette invention a permis un bond considérable dans l'évolution de nos sociétés. Nous ne devons pas la négliger, à l'heure où bon nombre souhaite décarboner notre atmosphère et donc jeter au rebut cette invention. Elle ne peut être que conservée et améliorée afin de produire plus efficace, moins polluant et moins contraignant.

Par ordre croissant de l'importance des transports, celui pédestre reste le plus utilisé, suivi par les transports en commun, la voiture et, enfin, la trottinette et le vélo. Ce dernier reste quant à lui un mode de transport marginal qui n'a d'écologique que le nom ou la volonté de certains. Du fait de sa composition en fer ou en carbone, l'utilisation d'huile pour son fonctionnement ou de batterie, même s'il est appelé mode doux, il n'en est pas moins un transport comme les autres et pas plus vertueux. Si certains exécutifs ont décidé de transformer nos modes de transport sans peu de concertation et en l'absence de considération au vu de l'intérêt général, il est souhaitable de revenir à une politique beaucoup plus raisonnable prenant en compte l'avis de chacun et une vue d'ensemble sur un schéma de transport pour plusieurs décennies (si nos grands anciens parisiens ne s'étaient pas projetés dans l'avenir il y a plus de 100 ans, aurions-nous le métro, ses 309 stations et ses 16 lignes).

Dans ce vœu, nous souhaiterions introduire certaines notions qui doivent prévaloir à l'utilisation de vélos et à son organisation dans le schéma du transport, une obligation de réglementation passant par un permis, un contrôle technique, l'obligation d'observer le strict code de la route et voir des bons usages tout en respectant le droit des piétons, moyen le plus écologique de transport, de pouvoir en toute sécurité se mouvoir et de se déplacer.

Si notre conseil municipal n'est pas compétent sur ces différents points, nous soumettons à votre approbation symbolique ce vœu, et souhaitons que le financement utilisé pour ces voies cyclables soit consacré à l'allongement des lignes B et C de métro, transport d'intérêt général étant le plus efficace en nombre de passagers et personnes transportés. Nous souhaitons qu'au vu de ce projet, il soit construit des voies pédestres propres permettant le déplacement dans toute la métropole, en toute sécurité, de ceux qui le souhaitent.

Enfin, notre groupe souhaite que, sur la voie verte, les vélos adultes soient interdits, qu'elle reste un espace arboré, végétalisé et naturel permettant aussi aux piétons de pouvoir l'emprunter à titre individuel ou en famille, tout en préservant la biodiversité. Que cette voie verte soit agrandie de façon à créer une ceinture autour de l'espace dit des Maraîchers pour permettre la future création d'un parc paysager qui pourrait être le 4ème poumon de l'agglomération. Le bouclage de la voie verte, en passant par l'Avenue du Maréchal Leclerc, éviterait aux piétons de faire des allers-retours et organiserait un sens de promenade.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 2 voix pour, 6 contre et 34 abstention(s),

- DE REJETER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 03 MAI 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.